



PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

Département des Deux-Sèvres (79)

Communauté de Communes du Pays Sud
Gâtine

5.5. : Prescription d'isolement acoustique dans les secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre

Pour la localisation des secteurs concernés, se reporter au plan de zonage :



Avis favorable



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau Environnement

Niort, le 1^{er} octobre 2014

Dossier suivi par :
Bernadette Tourneux
Tél. : 05.49.06.88.21
bernadette.tourneux@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans chaque département, le préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres (routes et voies ferrées) en fonction de leurs caractéristiques sonores et de trafic.

Le classement sonore des routes du département des Deux-Sèvres recevant plus de 5 000 véhicules par jour en moyenne annuelle et de la voie ferrée Poitiers / Bordeaux recevant plus de 50 trains par jour est défini par arrêté préfectoral du 13 octobre 2003 modifié le 8 septembre 2011. Ce classement a été réalisé à partir d'un trafic réel datant d'une période comprise entre 1998 et 2001 et sur un trafic estimé en 2015. Il est donc important de l'actualiser.

C'est pourquoi je vous adresse, pour avis, un projet d'arrêté abrogeant l'arrêté de 2003, recensant les voies routières recevant aujourd'hui au moins 5 000 véhicules par jour ainsi que la voie ferrée Poitiers/Bordeaux (ligne recevant entre 50 et 100 trains par jour) et les classant en fonction de leur niveau sonore.

Sans réponse de votre part dans un **délai de 3 mois à compter de la date du présent courrier**, je considérerai votre avis réputé favorable.

Ce dispositif réglementaire préventif doit être reporté dans les documents d'urbanisme pour sa prise en compte et les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement et de santé, ainsi que les hôtels, venant s'édifier dans les secteurs classés doivent respecter des prescriptions particulières d'isolement acoustique de façade.

Vous trouverez ci-joint :

- une note expliquant plus précisément les caractéristiques du classement et son objectif ;
- un projet d'arrêté et une cartographie associée ;
- un extrait des données techniques ayant conduit à ce classement.

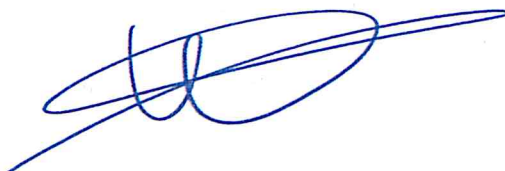
Monsieur Pascal OLIVIER
Président de de la Communauté de communes
du Pays Sud Gâtine
1, rue des carrières Moreau
79240 St Lin

Par ailleurs, une cartographie interactive est consultable à l'adresse INTERNET des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse suivante : <http://deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Nuisances-sonores-Bruits>

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental,
Le Chef de service Eau et Environnement



Nicolas Alban

PROJET

ARRÊTÉ

portant approbation du classement sonore des
infrastructures terrestres en Deux-Sèvres à
l'exception de celles comprises sur les territoires
des communes de Bressuire, Melle, Niort,
Parthenay, Thouars

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la consultation des communautés de communes concernées du XXXXXXXXXXXX au XXXXXXXXXXXX et les avis formulés ;

Vu la consultation du Conseil Général des Deux-Sèvres du XXXXXXXX au XXXXX et l'avis formulé ;

Considérant que le classement sonore de 2003 des infrastructures de transports terrestres des Deux-Sèvres doit être réactualisé ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRETE

Article 1^{er} : abrogation des arrêtés précédents

Le présent arrêté abroge :

- l'arrêté du 13 octobre 2003 modifié portant classement à l'égard du bruit des infrastructures de transports terrestres en Deux-Sèvres à l'exception de celles comprises sur les territoires des communes de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay, Saint Maixent l'Ecole, Thouars ;

- l'arrêté du 13 octobre 2003 modifié portant classement à l'égard du bruit des infrastructures de transports terrestres sur le territoire communal de St Maixent L'Ecole.

Article 2 : infrastructures de transports terrestres classées

Le tableau suivant et la cartographie annexée fixent, pour chaque infrastructure recensée et par tronçons homogènes :

- le classement sonore dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié par arrêté interministériel du 23 juillet 2013 susvisé (la catégorie 1 correspondant à la voie la plus bruyante et la 5 à la voie la moins bruyante des voies classées),

- la largeur des secteurs affectés par le bruit,

- le type de tissu urbain.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 571-1, L 571-10 et R571-32 à R571-43 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R 111-4-1 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R123-13 (13°), R123-14 (5°) et R123-22 ;

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2003 modifié portant classement à l'égard du bruit des infrastructures de transports terrestres en Deux-Sèvres à l'exception de celles comprises sur les territoires des communes de Bressuire, Melle, Niort, Parthenay, Saint Maixent l'Ecole, Thouars ;

Vu la consultation des communes du XXXXXXXXXXXX au XXXXXXXX et les avis formulés ;

N° du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
Commune de Adilly						
RN149-18	N 149	PR 23 – environ 300 m après ve en direction de la Couture Vernay	Entrée boug d'Amailoux	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Aiffrès						
D611-19	D 611	Carrefour D 948 - avenue de Limoges Niot	Carrefour D 740	2	250 m	Tissu ouvert
D611-20	D 611	Carrefour D 740	giratoire de l'Ebaupin Besines	2	250 m	Tissu ouvert
D740-4	D 740	Boulevard Pierre Mendès France Niot	Rue du petit fief Aiffrès	4	30 m	Tissu ouvert
D740-5	D 740	Rue du petit fief	Rue du moulin	4	30 m	Tissu ouvert
D740-6	D 740	Rue du moulin	Sortie boug Aiffrès	4	30 m	Tissu ouvert
D740-7	D 740	Sortie boug Aiffrès	Entrée boug Parbecq	3	100 m	Tissu ouvert
A10-4	A 10	Sortie 32 – Niot Est Voillè	Sortie 33 – Niot Sud Fors	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Altrvaull						
D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Valent	Carrefour avec D 46 Loun	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Amailoux						
RN149-18	N 149	PR 23 – environ 300 m après ve en direction de la Couture Vernay	Entrée boug Amailoux	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-19	N 149	Entrée boug Amailoux	Sortie boug Amailoux	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-20	N 149	Sortie boug Amailoux	230 m avant carrefour D143	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-21	N 149	230 m avant carrefour D143	290 m après carrefour D143	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Amuré						
RN11-1	N 11	Carrefour RD 611 et RN 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Ardin						
D744-21	D 744	Village Guibéau Ardin	Carrefour avec RD 168 Chamberland/Villiers	3	100 m	Tissu ouvert
D744-22	D 744	Village Guibéau Ardin	500 m au nord du village Guibéau Ardin	3	100 m	Tissu ouvert
D744-23	D 744	Carrefour voie communale « les grues » panneau 70 km/h Coulonges sur l'Aulize	500 m au nord du village Guibéau Ardin	3	100 m	Tissu ouvert
D744-29	D 744	Sortie boug de Coulonges	Carrefour voie communale « les grues » panneau fin 70 km/h Coulonges sur l'Aulize	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Argenton les vallées						
D748-1	D 748	carrefour avec D 759 au nord Le Breuil sous Argenton	giratoire avec D 759 au sud du bourg Argenton les vallées	4	30 m	Tissu ouvert

Commune de Azay le Brûlé						
D611-10	D 611	Carrefour RD 8 – Azay le Brûlé	Carrefour RD 24 St Maixent l'Ecole	3	100 m	Tissu ouvert
D611-11	D 611	Carrefour RD 8 – Azay le Brûlé	Entrée ZA de St Maixent l'Ecole Azay le Brûlé	3	100 m	Tissu ouvert
D611-12	D 611	Entrée ZA de St Maixent l'Ecole Azay le Brûlé	Entrée Kadore – Azay le Brûlé	3	100 m	Tissu ouvert
D611-13	D 611	Entrée Kadore Azay le Brûlé	Sortie Kadore La Cretche	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Beauvoir sur Niot						
D650-7	D 650	Sortie boug de Granzay-gript	Entrée boug de Beauvoir sur Niot	3	100 m	Tissu ouvert
D650-8	D 650	Entrée boug de Beauvoir sur Niot	120 m avant Impasse de la liberté – panneau 50 km/h Beauvoir sur Niot	3	100 m	Tissu ouvert
D650-9	D 650	120m avant Impasse de la liberté – panneau 50 km/h	Carrefour avec D1 – route de Chizé	4	30 m	Tissu ouvert
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niot Sud Fors	limite avec la Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Belleville						
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niot sud Fors	Limite Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert
Commune de Besines						
D611-20	D 611	Carrefour avec la D 740 Niot	Giratoire de l'Ebaupin Besines	2	250 m	Tissu ouvert
D611-21	D 611	Giratoire de l'Ebaupin Besines	Départ 2X2 voies Frontenay Rohan Rohan	2	250 m	Tissu ouvert
D811-5	D 811	Carrefour avec D 611 giratoire de l'Ebaupin Besines	Carrefour boulevard de l'Atlantique Niot	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Brétignolles						
RN249-1	RN 249	Carrefour D 33 Nieilles Aubiers	Ileudit « la Bouleie » - Deviation Bressuire	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Brion Près Thiolet						
D938-28	D 938	Carrefour D 938 E Louzy	Début 70 km/h Brion Près Thiolet	3	100 m	Tissu ouvert
D938-29	D 938	Début 70 km/h Brion Près Thiolet	Entrée boug de Brion Près Thiolet	3	100 m	Tissu ouvert
D938-30	D 938	Entrée boug de Brion Près Thiolet	Sortie boug de Brion Près Thiolet	4	30 m	Tissu ouvert
D938-31	D 938	Sortie boug de Brion Près Thiolet	Limite Maine et Loire	3	100 m	Tissu ouvert
D938-32	Projet D 938	120 m après carrefour avec la route de Sanzay de Brion Près Thiolet	Carrefour avec D 938E Sic Verge	3	100 m	Tissu ouvert
Commune de Celles sur Belle						
D948-7	D 948	Carrefour C9 – échangeur boug de Mougon	début 70 km/h 60km avant rond point RD 737 Saint Martin les Melle	2	250 m	Tissu ouvert
Commune de Certzay						
D744-27	D 744	Carrefour avenue de la promenade panneau fin 70 km/h Certzay	250 m avant D 938TER La Forêt sur Sèvre	3	100 m	Tissu ouvert
D744-28	D 744	Giratoire avec RD 960BIS	Carrefour avenue de la promenade Giratoire à l'entrée du boug de Certzay	3	100 m	Tissu ouvert
D960BIS-10	D 960	Panneau 70 km/h PK R+600	Carrefour avec RD 744 Certzay	4	30 m	Tissu ouvert

Commune de Cerizay

D960BIS-11	D 960	Cirères Carrefour avec RD 744	Carrefour avec RD 33	4	30 m	Tissu ouvert
Commune de Chail						
D948-11	D 948	Carrefour D 44 sortie le Cerizat Chail	panneau 70 km/h Entrée la Mardie St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu ouvert
D948-12	D 948	Carrefour D 44 sortie le Cerizat Chail	Entrée le Cerizat Chail	3	100 m	Tissu ouvert
D948-13	D 948	Sortie bourg Maisonnais	Entrée le Cerizat Chail	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Champdeniers St Denis

D6-1	D 6	Carrefour avec D 743	Entrée bourg Champdeniers	3	100 m	Tissu ouvert
D6-2	D 6	Entrée bourg Champdeniers	Carrefour avec D 748	4	30 m	Tissu ouvert
D743-11	D 743	PR 17+121 Carrefour chemin « le Pin » Mazières en Gâtine	PR 19+663 – au niveau du LASAT Champdeniers	3	100 m	Tissu ouvert
D743-12	D 743	PR 19+663 – au niveau du LASAT Champdeniers	Carrefour D 6 Champdeniers	3	100 m	Tissu ouvert
D743-13	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour D 6 Champdeniers	2	250 m	Tissu ouvert

Commune de Chanteloup

D38-9	D 38	Sortie Terves	230 m avant bourg de Chanteloup panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
D38-10	D 38	230 m avant bourg de Chanteloup panneau 70 km/h	Entrée bourg de Chanteloup	4	30 m	Tissu ouvert
D38-11	D 38	Entrée bourg de Chanteloup	Carrefour D 149 nue de la Vendée	4	30 m	Tissu ouvert

Commune de Châtillon sur Thouet

D743-1	D 743	Carrefour RN 149 Châtillon sur Thouet	Carrefour D 743ter Le Talud	3	100 m	Tissu ouvert
D938-5	D 938	Carrefour D 949	Carrefour RN 149	4	30 m	Tissu ouvert
D938-6	D 938	Carrefour RN 149	Entrée village « la Boulaie »	3	100 m	Tissu ouvert
D938-7	D 938	Entrée village « la Boulaie »	Sortie village « la Boulaie »	3	100 m	Tissu ouvert
D938-8	D 938	Sortie village « la Boulaie »	200 m avant entrée bourg Viennay panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
D938-9	D 938	Entrée bourg Viennay	200 m avant entrée bourg Viennay panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
D949-3	D 949	Carrefour avec la rue du faubourg St Jacques Parthenay	Carrefour avec la Rue du moulin de la Maison Dieu Châtillon	4	30 m	Rue en U
D949-4	D 949	Carrefour avec la Rue du moulin de la Maison Dieu Châtillon	Carrefour RN 149 Châtillon	4	30 m	Tissu ouvert
RN149-11	RN 149	Carrefour avec la rue Descartes Parthenay	Carrefour avec la rue Cote du Rouget - Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-12	RN 149	Carrefour avec la rue Cote du Rouget - Châtillon	Giratoire avec avenue de Ste Anne, bd du Parnasse Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-13	RN 149	Giratoire avec avenue de Ste Anne, bd du Parnasse Châtillon	Giratoire avec la RD 134 Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-14	RN 149	Giratoire avec la RD 134 Châtillon	Giratoire avec la RD 938 Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-15	RN 149	Giratoire avec la RD 938 Châtillon	Giratoire avec la RD 743 Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
			Sortie zone activée – 700 m après giratoire avec RD 743 panneau fin 70 km/h			

Commune de Châtillon sur Thouet

RN149-16	RN 149	Giratoire avec la RD 743 Châtillon	Châtillon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-17	RN 149	Sortie zone activée – 700 m après giratoire avec RD 743 panneau fin 70 km/h	PR 23 – environs 300 m après ve en direction de la Couture Viennay	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Chauray

Chauray - souci	Rue du Souci	Sortie bourg Chaban – Chauray	Carrefour avec rue du Château Musset - Chaban	5	10 m	Tissu ouvert
St Gélais - Bordière	Rue de la Bordière	Sortie bourg Chaban – Chauray	Entrée ZA le Luc St Gélais	3	100 m	Tissu ouvert
D125-4	D 125	La Motte fin 70 km/h sortie bourg de Vouillé	Entrée Chauray environ 65 m avant giratoire	3	100 m	Tissu ouvert
D125-5	D 125	Entrée Chauray	Carrefour avec accès sortie vers D 611	4	30 m	Tissu ouvert
D125-6	D 125	Carrefour avec accès sortie vers D 611	Carrefour avec rue des noyers	4	30 m	Tissu ouvert
D125-7	D 125	Carrefour avec rue des noyers	Carrefour avec D 182	4	30 m	Tissu ouvert
D182-1	D 182	Carrefour avec D 611 Rond point de Chaban	Giratoire de la MAAF	4	30 m	Tissu ouvert
D182-2	D 182	Giratoire de la MAAF	Sortie Chaban giratoire avec rue Vincent Van Gogh	4	30 m	Tissu ouvert
D182-3	D 182	Sortie Chaban giratoire avec rue Vincent Van Gogh	Entrée bourg de Chauray	3	100 m	Tissu ouvert
D182-4	D 182	Entrée bourg de Chauray	Carrefour avec rue du Saillier	4	30 m	Tissu ouvert
D182-5	D 182	Carrefour avec rue du Saillier	Carrefour avec rue du vieux four	4	30 m	Tissu ouvert
D182-6	D 182	Carrefour avec rue du vieux four	Giratoire avec D 107	4	30 m	Tissu ouvert
D611-17	D 611	Carrefour avec bretelle sortie vers boulevard Mendès France	Giratoire avec RD 647/A83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
D611-18	D 611	Giratoire Chaban avenue de Paris Chauray	Carrefour avec bretelle d'entrée avenue de Limoges Niort	2	250 m	Tissu ouvert
D648-7	D 648	Bretelle Ouest vers bd Mendès France Chauray	Carrefour avec rue Jules debut tranchée médiane (trémie) Niort	2	250 m	Tissu ouvert
D648-8	D 648	Bretelle Est vers bd Mendès France Chauray	Bretelle Ouest vers bd Mendès France Chauray	2	250 m	Tissu ouvert
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Eclairé	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert

Commune de Cherveux

D743-13	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour D 6 Giratoire Montplaisir	2	250 m	Tissu ouvert
D743-14	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour avec rue du champ de tir panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Eclairé	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert

Commune de Chiché

RN149-22	N 149	290 m après carrefour D 143 panneau fin 70 km/h	250 m après carrefour D 27 Chiché	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-23	N 149	250 m après carrefour D 27 Chiché	Entrée les loges panneau 70 km/h Chiché	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-24	N 149	Entrée les loges panneau 70 km/h Chiché	180 m avant carrefour D 177 panneau 50 km/h	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-25	N 149	180 m avant carrefour D 177 panneau 50 km/h	Sortie bourg de Chiché	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-26	N 149	Sortie bourg de Chiché	Entrée bourg de St Sauveur de Givre en Mai	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Cirrières				
D960bis-6	D 960bis	500 m après rue de la Chaussée Bressuire-Chassaisée Bressuire	Entrée boug de Cirrières	3 100 m Tissu ouvert
D960bis-7	D 960bis	Entrée boug de Cirrières	Sortie boug Cirrières panneau 70 km/h	4 30 m Tissu ouvert
D960bis-8	D 960bis	Sortie boug Cirrières panneau 70 km/h	Panneau fin 70 km/h – PR 8 sortie « le châtelet » Cirrières	4 30 m Tissu ouvert
D960bis-9	D 960bis	Panneau fin 70 km/h – PR 8 sortie « le châtelet » Cirrières	Panneau 70 km/h PR 8+600 Cirrières	3 100 m Tissu ouvert
D960bis-10	D 960bis	Panneau 70 km/h PR 8+600 Cirrières	Carrefour avec RD 744 Cenray	4 30 m Tissu ouvert

Commune de Chassais la Pommeraye				
D948-17	D 948	Sortie « La Presle » Chassais la Pommeraye	Entrée Chaignepain Les Alléuds	3 100 m Tissu ouvert
D948-18	D 948	Entrée « la Presle » panneau fin 70 km/h Chassais la Pommeraye	Sortie « La Presle » panneau fin 70 km/h Chassais la Pommeraye	3 100 m Tissu ouvert
D948-19	D 948	Sortie « les Brousses » panneau fin 70 km/h Mairé l'Évescault	Entrée « la Presle » panneau 70 km/h Chassais la Pommeraye	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Coulon				
D648-1	D 648	Giratoire de Buifrevent Carrefour avec boulevard Willy Brandt Nioré	Limite Vendée	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Coulonges sur l'Autize				
D744-29	D 744	Sortie boug de Coulonges	Carrefour voie communale « les grus » panneau fin 70 km/h Coulonges sur l'Autize	4 30 m Tissu ouvert
D744-23	D 744	Carrefour voie communale « les grus » panneau 70 km/h Coulonges sur l'Autize	500 m au nord du village Guilbeau Ardin	3 100 m Tissu ouvert
D744-24	D 744	Carrefour avec RD 745 Coulonges sur l'Autize	Entrée boug de Coulonges sur l'Autize	4 30 m Tissu ouvert
D744-25	D 744	Carrefour route de St Maixent de Beigné	Carrefour avec RD 745 Coulonges sur l'Autize	4 30 m Tissu ouvert

Commune de Echiré				
St Gélais - Bordérie	Rue de la Bordérie	Sortie boug Chabban Chauvay	Entrée ZA le Luc St Gélais	3 100 m Tissu ouvert
ZAÉ Le Luc Bordérie	Rue de la Bordérie	Entrée ZA le Luc St Gélais	Carrefour rue du puits Japje Echiré	4 30 m Tissu ouvert
ZAÉ Le Luc – puits Japje	Rue du puits Japje	Carrefour rue de la Bordérie Echiré	Carrefour avec rue de la Bordérie Echiré	5 10 m Tissu ouvert
D743-14	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour avec rue du clamp de tir panneau 70 km/h Nioré	3 100 m Tissu ouvert
A83-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Nioré Nord Echiré	2 250 m Tissu ouvert
A83-2	A 83	Sortie 10 – Nioré Nord Echiré	Sortie 11 – Nioré Est La Crèche	2 250 m Tissu ouvert

Commune de Épannes				
RN11-1	N 11	Carrefour D 611 et N 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2 250 m Tissu ouvert

Commune de L'Airault				
DD611-9	RD 611	Carrefour D 24 St Maixent l'Ecole	Carrefour D 737 Nanteuil	3 100 m Tissu ouvert
A83-1	A 83	Commune de Faye sur Ardin Limite Vendée	Sortie 10 – Nioré Nord Echiré	2 250 m Tissu ouvert

Commune de Fors				
A10-4	A 10	Sortie 32 – Nioré Est Vouillé	Sortie 33 – Nioré Sud Fors	1 300 m Tissu ouvert
A10-5	A 10	Sortie 33 – Nioré Sud Fors	Limite Charente-Maritime	1 300 m Tissu ouvert

Commune de François				
A83-2	A 83	Sortie 10 – Nioré Nord Echiré	Sortie 11 – Nioré Est La Crèche	2 250 m Tissu ouvert
A83-3	A 83	Sortie 11 – Nioré Est La Crèche	Bifurcation A10 A83 La Crèche	2 250 m Tissu ouvert

Commune de Freslères				
A 10-3	A 10	Bifurcation A10 A83 La Crèche	Sortie 32 – Nioré Est Vouillé	1 300 m Tissu ouvert

Commune de Frontenay Rohan Rohan				
D611-21	D 611	Giratoire de l'Ebaupin Bessines	Départ 2X2 voies Frontenay Rohan Rohan	2 250 m Tissu ouvert
DD611-22	D 611	Départ 2X2 voies Frontenay Rohan Rohan	Carrefour RN 248 Frontenay Rohan Rohan	2 250 m Tissu ouvert
RN11-1	N 11	Carrefour RD 611 et RN 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2 250 m Tissu ouvert
RN248-1	N 248	Carrefour RD 650 / sortie péage A10 Granzay-geipi	Carrefour RD 611 et RN 11 Frontenay Rohan Rohan	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Geay				
D938ter-16	D 938	Sortie boug de Geay	Entrée boug de Noitierre Bressuire	3 100 m Tissu ouvert
D938ter-17	D 938	Entrée boug de Geay	Sortie boug de Geay	4 30 m Tissu ouvert
D938ter-18	D 938	Sortie boug de Sie Gemme	Entrée boug de Geay	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Germond Rouvre				
D743-13	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour D 6 Giratoire Mompilaisir	2 250 m Tissu ouvert
D743-14	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour avec rue du clamp de tir panneau 70 km/h Nioré	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Gifffray				
D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Valent	Carrefour avec D 46 Louiin	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Gourgé				
D938-14	D 938	Sortie boug de Lagon	Début 3 voies Gourgé	3 100 m Tissu ouvert
D938-15	D 938	Début 3 voies Gourgé	PR 66+200 – fin 3 voies Louiin	3 100 m Tissu ouvert
D938-16	D 938	PR 66+200 – fin 3 voies Louiin	Carrefour D 46 Louiin	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Gourmay Loixé				
D948-15	D 948	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent la Châtre	Entrée boug de Maisonnais	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Granzyay Gript						
D650-4	D 650	Sortie Cherves St Symphorien	Carrefour N 248 / A 10 Granzyay-Gript	3	100 m	Tissu ouvert
D650-5	D 650	Carrefour N 248 / A 10 Granzyay-Gript	Entrée bourg de Granzyay-Gript	3	100 m	Tissu ouvert
D650-6	D 650	Entrée bourg de Granzyay-Gript	Sortie bourg de Granzyay-Gript	4	30 m	Tissu ouvert
D650-7	D 650	Sortie bourg de Granzyay-Gript	Entrée bourg de Beauvoir sur Niort	3	100 m	Tissu ouvert
RN248-1	N 248	Carrefour RD 650 / sortie péage A10 Granzyay-Gript	Carrefour RD 611 et RN 11 Frontenay Rohan Rohan	3	100 m	Tissu ouvert
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niort Sud Fors	limite Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert

Commune de La Chapelle Bertrand						
RN149-7	N 149	PR 13 – Carrefour avec VC en direction de la Pillaudière La Chapelle Bertrand	Entrée ville de Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de La Chapelle Pouilloux						
D948-19	D 948	Sortie « la Brosse » Panneau fin 70 km/h Mairé l'Evescault	Entrée « la Presle » panneau 70 km/h Chaussée la Pommerai	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de La Crèche						
D611-13	D 611	Entrée Kadoré Azay le Brûlé	Sortie Kadoré La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
D611-14	D 611	Sortie Kadoré La Crèche	Giratoire entrée bourg de La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
D611-15	D 611	Giratoire entrée bourg de La Crèche	Giratoire sortie bourg de La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
D611-16	D 611	Giratoire sortie bourg de La Crèche	Giratoire D 647/A83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
D611-17	D 611	Carrefour avec bretelle sortie vers boulevard Mandes France Chauvay	Giratoire avec D 647/A83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
D647-1	D 647	Carrefour D 7 La Crèche	Giratoire avec D 611/A83 La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
A10 – A83_Bretelles 1	Bretelles A10/A83	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
A83_Bretelles 2	Bretelles A10/A83	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
A10 – A83_Bretelles 3	Bretelles A10/A83	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	3	100 m	Tissu ouvert
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
A10-3	A 10	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	1	300 m	Tissu ouvert
A83-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Echiré	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert
A83-3	A 83	Sortie 11 – Niort Est La Crèche	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	2	250 m	Tissu ouvert

Commune de La Ferrière en Parthenay						
RN149-1	N 149	Limite avec la Vienne La Ferrière en Parthenay	Entrée bourg de la Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-2	N 149	Entrée bourg de la Ferrière en Parthenay	300 m avant la sortie du bourg de la Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-3	N 149	300 m avant la sortie du bourg de la Ferrière en Parthenay	Sortie bourg de la Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-4	N 149	Sortie bourg de la Ferrière en Parthenay	Début 2X2 voies la Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-5	N 149	Début 2X2 voies la Ferrière en Parthenay	Fin 2X2 voies la Peyratte	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de La Forêt sur Sèvre						
D744-26	D 744	250 m avant D 938TER panneau fin 70 km/h La Forêt sur Sèvre	Carrefour D 938ter La Forêt sur Sèvre	3	100 m	Tissu ouvert
D744-27	D 744	Carrefour avenue de la promenade Giratoire à l'entrée du bourg de Cerizay	250 m avant D 938TER panneau fin 70 km/h La Forêt sur Sèvre	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de La Foye Monjault						
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niort Sud Fors	limite Charente-Maritime	1	300 m	Tissu ouvert

Commune de La Peyratte						
RN149-5	N 149	Début 2X2 voies la Ferrière en Parthenay	Fin 2X2 voies la Peyratte	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-6	D 149	Fin 2X2 voies la Peyratte	PR 13 – Carrefour avec VC en direction de la Pillaudière la Chapelle Bertrand	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Lagoon						
D938-11	D 938	Sortie bourg de Viennay	Panneau 70 km/h 150 m avant bourg de Lagoon	3	100 m	Tissu ouvert
D938-12	D 938	Panneau 70 km/h 150 m avant bourg de Lagoon	Entrée bourg de Lagoon	3	100 m	Tissu ouvert
D938-13	D 938	Entrée bourg de Lagoon	Sortie bourg de Lagoon	4	30 m	Tissu ouvert
D938-14	D 938	Sortie bourg de Lagoon	Début 3 voies	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Le Breuil sous Argentan						
D748-1	D 748	carrefour avec D 759 au nord Le Breuil sous Argentan	giratoire avec D 759 au sud du bourg Argentan les vallées	4	30 m	Tissu ouvert

Commune de Le Pin						
RN249-2	N 249	Croisement avec D 759 Mauléon	Croisement avec D 33 Nuell les Aubiers	2	250 m	Tissu ouvert

Commune de Le Tallud						
D743-1	D 743	Carrefour avec N 149 Chailillon sur Thouet	Carrefour D 743ter Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D743-2	D 743	Carrefour RD 743ter Le Tallud	PR 5+251 (au niveau de la petite Foye) Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D743-3	D 743	PR 5+251 (au niveau de la petite Foye) Le Tallud	PR 5+851 (au niveau carrefour la Bezozière) St Pardoux	3	100 m	Tissu ouvert
D743-ter1	D 743TER	Panneau 50 km/h Entrée ville de Parthenay	Carrefour avec D 949BIS Parthenay	4	30 m	Tissu ouvert
D743-ter2	D 743TER	Panneau 50 km/h Entrée ville de Parthenay	Carrefour avec rue des peupliers Le Tallud	4	30 m	Tissu ouvert
D743-ter3	D 743TER	Carrefour avec rue des peupliers Le Tallud	Giratoire avec D 743 Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D949Bis-5	D 949BIS	Giratoire avec D 743TER Parthenay	Sortie quartier Bois vert Le Tallud	4	30 m	Tissu ouvert
D949Bis-6	D 949BIS	Sortie quartier Bois vert Le Tallud	Entrée bourg Le Tallud	3	100 m	Tissu ouvert
D949Bis-7	D 949BIS	Entrée bourg Le Tallud	Place de l'Eglise Le Tallud	4	30 m	Tissu ouvert

Commune de Les Allèuds						
D948-16	D 948	Panneau 70 km/h Entrée Chaignepain Les Allèuds	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent La Châtre	3	100 m	Tissu ouvert
D948-17	D 948	Sortie « La Presle » Chaussais la Pommerai Les Allèuds	Entrée Chaignepain Les Allèuds	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Limlonges				
D948-25	D 948	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant RD 113E Limlonges	Entrée Est du bourg de Sauzé- Vauxais	3 100 m Tissu ouvert
D948-26	D 948	Échangeur RN 10 Limlonges	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant RD 113E Limlonges	3 100 m Tissu ouvert
D948-27	D 948	Panneau 50 km/h Entrée des Maisons Blanches Limlonges	Echangeur RN 10 Limlonges	4 30 m Tissu ouvert
D948-28	D 948	Limite avec la Vienne Limlonges	Panneau 50 km/h Entrée des Maisons Blanches Limlonges	3 100 m Tissu ouvert
RN10-1	N 10	Limite avec la Vienne Limlonges	Carrefour avec RD 948 Limlonges	2 250 m Tissu ouvert
RN10-2	N 10	Carrefour avec RD 948 Limlonges	Limite avec la Charente Mondalbert	2 250 m Tissu ouvert
Voie fermée Poitiers/Bordeaux	Voie fermée	St Benoît (86)	Ruffec (16)	1 300 m Tissu ouvert

Commune de Louin				
D938-15	D 938	Début 3 voies Goujé	PR 66+200 – fin 3 voies Louin	3 100 m Tissu ouvert
D938-16	D 938	PR 66+200 – fin 3 voies Louin	Carrefour avec D 46 Louin	3 100 m Tissu ouvert
D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Vincent	Carrefour avec D 46 Louin	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Louzy				
D938-26	D 938	Carrefour avec rue Waldeck Rousseau Heilensburgh	Carrefour avec D 63E Louzy	3 100 m Tissu ouvert
D938-27	D 938	Carrefour avec D 938E Louzy	Carrefour avec D 63E Louzy	3 100 m Tissu ouvert
D938-28	D 938	Carrefour D 938 E Louzy	Début 70 km/h Brion Prés Thioet	3 100 m Tissu ouvert
D938E-1	D 938E	Carrefour D 938 Louzy	Carrefour avec rue de Villeneuve Louzy	3 100 m Tissu ouvert
D938E-2	D 938E	Carrefour avec rue de Villeneuve Louzy	Carrefour rue Pasteur – Sic Verge entrée Thioins	3 100 m Tissu ouvert
D938-29	Projet contournement Brion Prés Thioet	120 m après carrefour avec la route de Sanzy	Carrefour avec RD 938E Sic Verge	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Lauzy				
D938-18	D 938	Carrefour avec RD 28 St Vincent	Fin 3 voies Lauzy	3 100 m Tissu ouvert
D938-19	D 938	Fin 3 voies Lauzy	Carrefour « les Gardes » PR 85+034 Lauzy	3 100 m Tissu ouvert
D938-20	D 938	Carrefour « les Gardes » PR 85+034 Lauzy	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thioins / Missé	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Magné				
D9-3	D 9	Entrée de Sevreau Niort	Carrefour avec rue du four banal Magné	4 30 m Tissu ouvert
D9-4	D 9	Carrefour avec rue du four banal Magné	Sortie du bourg de Magné	4 30 m Tissu ouvert
D9-5	D 9	Sortie du bourg de Magné	Carrefour avec RD 1 Magné	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Mairé l'Évescault				
D948-19	D 948	Sortie «des Brousses» Panneau fin 70 km/h	Entrée « la Presle » panneau 70 km/h	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Mairé l'Évescault				
D948-20	D 948	Entrée l'Évescault Mairé l'Évescault	Clusais la Pommerie Sortie «des Brousses» Mairé l'Évescault	3 100 m Tissu ouvert
D948-21	D 948	Panneau 70 km/h 100 m avant carrefour avec D 15 Sauzé-Vauxais	Entrée «des Brousses» Mairé l'Évescault	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Maisonnay				
D948-13	D 948	Sortie bourg Maisonnais	Entrée le Cerizot Chail	3 100 m Tissu ouvert
D948-14	D 948	Entrée bourg de Maisonnay	Sortie bourg de Maisonnay	3 100 m Tissu ouvert
D948-15	D 948	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent la Châtre	Entrée bourg de Maisonnais	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Marigny				
D650-7	D 650	Sortie bourg de Granzy-gripit	Entrée bourg de Beauvoir sur Niort	3 100 m Tissu ouvert
A10-5	A 10	Sortie 33 - Niort Sud Fors	limite avec la Charente-Maritime	1 300 m Tissu ouvert

Commune de Mauléon				
D149BIS-1	D 149BIS	Carrefour avec D 41 Mauléon	Giratoire – sortie bourg de Mauléon	4 30 m Tissu ouvert
D759-11	D 759	Carrefour échangeur RN 249 Mauléon	Carrefour voie communale « la Gaignonnière » Mauléon	3 100 m Tissu ouvert
D759-12	D 759	Carrefour voie communale « la Gaignonnière » Mauléon	Panneau 70 km/h Entrée bourg de Mauléon	4 30 m Tissu ouvert
D759-13	D 759	Panneau 70 km/h Entrée bourg de Mauléon	Carrefour avec D 149BIS Mauléon	4 30 m Tissu ouvert
RN249-2	N 249	Carrefour avec D 759 Mauléon	Carrefour avec D 33 Nuéuil les Arbrières	2 250 m Tissu ouvert
RN249-3	N 249	Carrefour avec D 41 Mauléon	Carrefour avec D 759 Mauléon	2 250 m Tissu ouvert
RN249-4	N 249	Limite avec le Maine et Loire	Carrefour avec D 41 Mauléon	2 250 m Tissu ouvert

Commune de Mauzé sur le Mignon				
D911-1	D 911	Carrefour avec RN 11 Mauzé sur le Mignon	Limite avec la Charente-Maritime	3 100 m Tissu ouvert
RN11-1	N 11	Carrefour avec RD 611 et RN 248 Frontenay Rohan Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	2 250 m Tissu ouvert
RN11-2	N 11		Mauzé sur le Mignon	2 250 m Tissu ouvert
RN11-3	N 11	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	Carrefour avec RD 911 Mauzé sur le Mignon	2 250 m Tissu ouvert
RN11-4	N 11	Carrefour avec RD 911 Mauzé sur le Mignon	Début 2X2 voies – PR 65+470 Mauzé sur le Mignon	2 250 m Tissu ouvert
RN11-5	N 11	Début 2X2 voies – PR 65+470 Mauzé sur le Mignon	Limite avec la Charente-Maritime	2 250 m Tissu ouvert

Commune de Mazères en Gâtine				
D743-6	D 743	Panneau fin 70 km/h sortie « la croix des Vigiers » St Pardoux	Bretelle nord – contournement Mazères en Gâtine	3 100 m Tissu ouvert
D743-7	D 743	Bretelle sud – contournement Mazères en Gâtine	Bretelle nord – contournement Mazères en Gâtine	3 100 m Tissu ouvert
D743-8	D 743	Bretelle sud – contournement Mazères en Gâtine	PR 14+554 – la Fertière Mazères en Gâtine	3 100 m Tissu ouvert
D743-9	D 743	PR 14+554 – la Fertière Mazères en Gâtine	PR 15+204 – le petit Cléris Mazères en Gâtine	3 100 m Tissu ouvert

Commune de Mazères en Gâtine				
D743-10	D 743	PR 15+204 – le petit Clieu Mazères en Gâtine	PR 17+121 – le Pin Mazères en Gâtine	Tissu ouvert
D743-11	D 743	Carrefour chemin « le Pin » Mazères en Gâtine	PR 19+663 – au niveau du LASAT Champdeniers	Tissu ouvert

Commune de Mazières				
D938-20	D 938	Carrefour « les Gardes » PR 85+034 Luzay	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thouars / Missé	Tissu ouvert
D938-21	D 938	sortie bourg de St Jean de Thouars	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thouars / Missé	Tissu ouvert

Commune de Montalembert				
RN10-2	N 10	Carrefour avec RD 948 Limalogues	Limite avec la Charente Montalembert	Tissu ouvert

Commune de Mougou				
D948-6	D 948	Carrefour D 174 – échangeur bourg de Vouillé	Carrefour C 9 – échangeur bourg de Mougou début 70 km/h	Tissu ouvert
D948-7	D 948	Carrefour C 9 – échangeur bourg de Mougou	560m avant rond point D 737 Saint Martin les Melle	Tissu ouvert

Commune de Nanteuil				
D611-6	D 611	Panneau fin 70 km/h 400 m après sortie Soudan	330 m avant rue du four à chaux Nanteuil	Tissu ouvert
D611-7	D 611	330 m avant rue du four à chaux Nanteuil	330 m après rue du four à chaux Nanteuil	Tissu ouvert
D611-8	D 611	Carrefour avec D 737 Nanteuil	330 m avant rue du four à chaux Nanteuil	Tissu ouvert
D611-9	D 611	Carrefour avec D 24 St Maixent l'Ecole	Carrefour avec D 737 Nanteuil	Tissu ouvert
D737-1	D 737	Carrefour avec D 611 Nanteuil	Carrefour rue de la mairie Nanteuil	Tissu ouvert
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Tissu ouvert

Commune de Nueil les Aubiers				
D33-1	D 33	Carrefour rue du souvenir français Nueil les Aubiers	Carrefour avec D 759 Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-2	D 33	Carrefour avec allée de Caphar Nueil les Aubiers	Carrefour rue du souvenir français Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-3	D 33	Place des justices Nueil les Aubiers	Carrefour avec allée de Caphar Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-4	D 33	Rue de l'Atlantique Nueil les Aubiers	Place des justices Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-5	D 33	N° 81 avenue St Hubert Nueil les Aubiers	Rue de l'Atlantique Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-6	D 33	Carrefour avec rue des platanes Nueil les Aubiers	N° 81 avenue St Hubert Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-7	D 33	Carrefour avec rue des Genetries Nueil les Aubiers	Carrefour avec rue des platanes Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-8	D 33	Carrefour avec impasse du parc Nueil les Aubiers	Carrefour avec rue des Genetries Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-9	D 33	Entrée bourg de Nueil les Aubiers	Carrefour avec impasse du parc Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
D33-10	D 33	Carrefour avec D 35 Nueil les Aubiers	Entrée bourg de Nueil les Aubiers	Tissu ouvert
RN249-1	N 249	Carrefour RD 33 Nueil les Aubiers	lieudit « la Boulaie » - Déviation Bressuire	Tissu ouvert
RN249-2	N 249	Carrefour avec RD 759 Mauldon	Carrefour avec RD 33 Nueil les Aubiers	Tissu ouvert

Commune de Pamproux				
A10-1	A 10	Limite avec la Vicenne Pamproux	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Tissu ouvert

Commune de Pompaire				
D743BIS-1	D 743	Carrefour avec D 142 Parthenay / Pompaire	Carrefour avec RN 149 Parthenay	Tissu ouvert
D743BIS-2	D 743	Carrefour avec D 743TER Parthenay	Carrefour avec D 142 Parthenay / Pompaire	Tissu ouvert

Commune de Pouffonds				
D 948-11	D 948	Carrefour D 44 sortie le Cerzat Chail	panneau 70 km/h Entrée la Mardie St Léger de la Martinère	Tissu ouvert

Commune de Praheq				
D740-7	D 740	Sortie bourg Alfres	Entrée bourg Praheq	Tissu ouvert
D740-8	D 740	Entrée bourg Praheq	140 m avant carrefour rue de la paix Praheq	Tissu ouvert
D740-9	D 740	140 m avant carrefour rue de la paix Praheq	Place de l'Eglise Praheq	Tissu ouvert
D740-10	D 740	Place de l'Eglise Praheq	Carrefour avec D 124 Praheq	Tissu ouvert
D740-11	D 740	Carrefour avec D 124 Praheq	Carrefour avec D 108 Praheq	Tissu ouvert
A10-4	A 10	Sortie 32 – Niort Est Vouillé	Sortie 33 – Niort Sud Fors	Tissu ouvert

Commune de Prin Deyrançon				
RN11-1	N 11	Carrefour RD 611 et RN 248 Frontenay Rohan	Fin 2X2 voies Mauzé sur le Mignon	Tissu ouvert
RN11-2	N 11			

Commune de Prissé la Charrière				
A10-5	A 10	Sortie 33 – Niort Sud Fors	limite avec la Charente-Maritime	Tissu ouvert

Commune de Romans				
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Tissu ouvert

Commune de St Christophe sur Roc				
D743-12	D 743	PR 19+663 – au niveau du LASAT Champdeniers	Carrefour D 6 Champdeniers	Tissu ouvert
D743-13	D 743	Carrefour D 122 Germond Rouvre	Carrefour D 6 Champdeniers	Tissu ouvert

Commune de Ste Fanne				
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Tissu ouvert

Commune de Ste Gemme				
D938ter-18	D 938	Sortie bourg de Ste Gemme	Entrée bourg de Geay	Tissu ouvert
D938ter-19	D 938	Entrée bourg de Ste Gemme	Sortie bourg de Ste Gemme	Tissu ouvert
D938ter-20	D 938	Sortie lieudit « la Butte » Ste Gemme	Entrée bourg de Ste Gemme	Tissu ouvert
D938ter-21	D 938	Carrefour avec RD 28 Ste Gemme	Sortie lieudit « la Butte » Ste Gemme	Tissu ouvert

Commune de Ste Néomaye				
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crecle	1 300 m Tissé ouvert
Commune de Ste Oueme				
AR3-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Echillé	2 250 m Tissé ouvert
Commune de Ste Radegonde des Pommiers				
D759-10	D 759	Carrefour avec D 61 Sie Radegonde	Carrefour boulevard du général De Gaulle – D 938E Thionars	3 100 m Tissé ouvert
Commune de Ste Verge				
D938E-2	D 938E	Carrefour avec rue de Villenaive Louzy	Carrefour rue Pasteur – Sie Verge entrée Thionars	3 100 m Tissé ouvert
D938E-3	D 938E	Carrefour rue Pasteur – Sie Verge entrée Thionars	Boulevard du 8 mai Thionars	3 100 m Tissé ouvert
D938-28	D 938	Carrefour RD 938 E Louzy	Début 70 km/h Brion Près Thionet	3 100 m Tissé ouvert
D938- conournement Brion Près Thionet	Projet D 938	120 m après carrefour avec la route de Sanzay Entrée boug de Brion Près Thionet	Carrefour avec RD 938E Sie Verge	3 100 m Tissé ouvert

Commune de St Gelais				
St Gelais - Bordière	Rue de la Bordière	Sortie boug Chaban Chaury	Entrée ZA le Luc St Gelais	3 100 m Tissé ouvert
ZA/E Le Luc Bordière	Rue de la Bordière	Entrée ZA le Luc St Gelais	Carrefour rue du puits Japic Echillé	4 30 m Tissé ouvert
AR3-2	A 83	Sortie 10 – Niort Nord Echillé	Sortie 11 – Niort Est La Crecle	2 250 m Tissé ouvert

Commune de St Germer				
A10-1	A 10	Limite avec la Verne Pamproux	Sortie 31 – St Maixent Soudan	1 300 m Tissé ouvert

Commune de St Jean de Thionars				
D938-20	D 938	Carrefour « les Gardes » PR 83+034 Luzay	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thionars / Missé	3 100 m Tissé ouvert
D938-21	D 938	sortie boug de St Jean de Thionars	Carrefour avec D 938TER St Jean de Thionars / Missé	2 250 m Tissé ouvert
D938-22	D 938	Entrée boug de St Jean de Thionars	Carrefour avec D 39 St Jean de Thionars	2 250 m Tissé ouvert
D938-23	D 938	Carrefour avec D 39 St Jean de Thionars	Carrefour avec Bd Alfred de Vigny Thionars	2 250 m Tissé ouvert

Commune de St Léger de la Martinière				
D948-10	D 948	Panneau 70 km/h Entrée « la Martière » St Léger de la Martinière	Carrefour avec D 950 rond point de la colonne St Léger de la Martinière	3 100 m Tissé ouvert
D948-11	D 948	Carrefour D 44 sortie le Cérzat Chail	Panneau 70 km/h Entrée la Martière St Léger de la Martinière	3 100 m Tissé ouvert
D950-1	D 950	Carrefour avec D 948 contournement Melle	Carrefour avec D 948 rond point de la colonne St Léger de la Martinière	3 100 m Tissé ouvert
D950-2	D 950	Entrée ville de Melle – PR 21-360 Melle / St Léger de la Martinière	Carrefour avec D 948 rond point de la colonne St Léger de la Martinière	4 30 m Tissé ouvert
D950-3	D 950	Entrée boug de St Léger de la Martinière	Entrée ville de Melle	4 30 m Tissé ouvert
D950-4	D 950	Sortie boug de St Léger de la Martinière	Carrefour avec D 14 St Léger de la Martinière	3 100 m Tissé ouvert

Commune de St Maixent l'Ecole				
D611-9	D 611	Carrefour avec D 24 St Maixent l'Ecole	Carrefour avec D 737 Nanteuil	3 100 m Tissé ouvert
D611-10	D 611	Carrefour avec D 8 Aazy le Brûlé	Carrefour avec D 24 St Maixent l'Ecole	3 100 m Tissé ouvert
D24-1	D 24	Carrefour avec D 938 St Maixent l'Ecole	Carrefour avec D 611 St Maixent l'Ecole	4 30 m Tissé ouvert
D24-2	D 24	Carrefour avec D 611 St Maixent l'Ecole	Carrefour avec D 10 St Maixent l'Ecole	4 30 m Tissé ouvert

Commune de St Martin de St Maixent				
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crecle	1 300 m Tissé ouvert

Commune de St Martin de Sanzay				
D938-31	D 938	Sortie boug de Brion Près Thionet	Limite Maine et Loire	3 100 m Tissé ouvert

Commune de St Martin les Melle				
MELLE-AY ROGIER AUBIN	Avenue Roger Aubin Commandant Demier	Carrefour avec D 948 et RD 737 St Martin les Melle	Pièce René Groussard Melle	4 30 m Tissé ouvert
D948-7	D 948	Carrefour C 9 – échangeur boug de Moxgon	début 70 km/h 560 m avant rond point D 737 Saint Martin les Melle	2 250 m Tissé ouvert
D948-8	D 948	560 m avant rond point D 737 Saint Martin les Melle	Gravioire avec D 737 St Martin les Melle	3 100 m Tissé ouvert
D948-9	D 948	Carrefour avec D 737 St Martin les Melle	Carrefour avec D 950 Melle	3 100 m Tissé ouvert

Commune de St Maître				
D744-11	D 744	Sortie boug de Villiers en Plaine	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée ville de Niort	3 100 m Tissé ouvert

Commune de St Pardoux				
D743-3	D 743	PR 5+251 (au niveau de la petite Foye) Le Tallud	PR 5+851 (au niveau carrefour la Bezoelière) St Pardoux	3 100 m Tissé ouvert
D743-4	D 743	PR 5+851 (au niveau carrefour la Bezoelière) St Pardoux	Entrée lieudit « la croix des Vignes » St Pardoux	3 100 m Tissé ouvert
D743-5	D 743	Panneau 70 km/h Entrée lieudit « la croix des Vignes » St Pardoux	Panneau fin 70 km/h Sortie lieudit « la croix des Vignes » St Pardoux	3 100 m Tissé ouvert
D743-6	D 743	Panneau fin 70 km/h sortie « la croix des Vignes » St Pardoux	Bretelle nord – contournement Mazières en Gâtine	3 100 m Tissé ouvert

Commune de St Pierre des Echaubrogues				
RN249-4	N 249	Limite avec le Maine et Loire	Carrefour avec D 41 Maudon	2 250 m Tissé ouvert

Commune de St Pompain				
D744-21	D 744	Village Guilbeau Ardin	Carrefour avec D 168 Champberrand/Villiers	3 100 m Tissé ouvert
AR3-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Echillé	2 250 m Tissé ouvert

Commune de St Rémy

NIORT-BOULEVARD WILLY BRANDT	Boulevard Willy Brandt	Carrefour avec RD 648 Niort	Carrefour avec boulevard Willingborough Niort	3	100 m	Tissu ouvert
D648-1	D 648	Gratoire de Buifvent Niort	Limite Vendée	3	100 m	Tissu ouvert
D648-2	D 648	Sortie ville de Niort	Gratoire de Buifvent Carrefour avec boulevard Willy Brandt Niort	3	100 m	Tissu ouvert
D744-11	D 744	Sortie bourg de Villiers en Plaine	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée ville de Niort	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de St Symphorien

D611-20	D 611	Carrefour avec la RD 740 Niort	Gratoire de l'Ebaupin Bessines	2	250 m	Tissu ouvert
D611-21	D 611	Gratoire de l'Ebaupin Bessines	Départ 2X2 voies Frontenay Rohan Rohan	2	250 m	Tissu ouvert
D650-2	D 650	Bretelle sud D 611 Carrefour avec rue du fief fladeau Niort	Entrée bourg de Cherves	3	100 m	Tissu ouvert
D650-3	D 650	Entrée bourg de Cherves	Sortie bourg de Cherves	3	100 m	Tissu ouvert
D650-4	D 650	Sortie bourg de Cherves	Carrefour avec RN 248 Granzay Gript	3	100 m	Tissu ouvert
RN248-1	N 248	Carrefour RD 650 / sortie péage A10 Granzay-gript	Carrefour RD 611 et RN 11 Frontenay Rohan Rohan	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de St Varent

D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Carrefour avec D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert
D938-18	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Fin 3 voies Luzay	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de St Vincent la Châtre

D948-15	D 948	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent la Châtre	Entrée bourg de Maisonnais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-16	D 948	Panneau 70 km/h Entrée Chaignepain Les Alleuds	Panneau fin 70 km/h Sortie Chaignepain St Vincent La Châtre	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Sautzé-Vaussais

D948-21	D 948	Panneau 70 km/h 100 m avant carrefour avec D 15 Sautzé-Vaussais	Entrée des Brousses » Mairé l'Evescault	3	100 m	Tissu ouvert
D948-22	D 948	Panneau 70 km/h 100 m avant carrefour avec D 15 Sautzé-Vaussais	Entrée bourg de Sautzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-23	D 948	Carrefour avec D 1 Sautzé-Vaussais	Sortie bourg de Sautzé-Vaussais	4	30 m	Tissu ouvert
D948-24	D 948	Entrée bourg de Sautzé-Vaussais	Carrefour avec D 1 Sautzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert
D948-25	D 948	Panneau fin 70 km/h 150 m carrefour avant D 113E Limlonges	Entrée Est du bourg de Sautzé-Vaussais	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de St-Jacq

D744-11	D 744	Sortie bourg de Villiers en Plaine	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée ville de Niort	3	100 m	Tissu ouvert
---------	-------	------------------------------------	---	---	-------	--------------

Commune de Soudan

D611-1	D 611	Embranchement A10 « les Epinettes » Soudan	Début 3 voies « les champs carrés »	3	100 m	Tissu ouvert
--------	-------	--	-------------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Soudan

D611-2	D 611	Début 3 voies « les champs carrés » Soudan	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée bourg de Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
D611-3	D 611	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée bourg de Soudan	Entrée bourg de Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
D611-4	D 611	Entrée bourg de Soudan	Panneau 70 km/h sortie bourg de Soudan	4	30 m	Tissu ouvert
D611-5	D 611	Panneau 70 km/h sortie bourg de Soudan	Panneau fin 70 km/h 400 m après sortie Soudan	3	100 m	Tissu ouvert
D611-6	D 611	Panneau fin 70 km/h 400 m après sortie Soudan	330 m avant rue du four à cliaux Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
A10-1	A 10	Limite avec la Vienne Pamproux	Sortie 31 – St Maixent Soudan	1	300 m	Tissu ouvert
A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert

Commune de Souvigné

A10-2	A 10	Sortie 31 – St Maixent Soudan	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	1	300 m	Tissu ouvert
-------	------	-------------------------------	-----------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Surin

A83-1	A 83	Limite Vendée	Sortie 10 – Niort Nord Eclairé	2	250 m	Tissu ouvert
-------	------	---------------	--------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Tessonnière

D938-17	D 938	Carrefour avec D 28 St Varent	Carrefour avec D 46 Louin	3	100 m	Tissu ouvert
---------	-------	-------------------------------	---------------------------	---	-------	--------------

Commune de Thorigné

D948-7	D 948	Carrefour C 9 – échangeur bourg de Mougon	début 70 km/h 560m avant rond point RD 737 Saint Martin les Melle	2	250 m	Tissu ouvert
--------	-------	---	---	---	-------	--------------

Commune de Viennay

D938-9	D 938	Entrée bourg Viennay	200 m avant entrée bourg Viennay panneau 70 km/h Châtillon sur Thiout	3	100 m	Tissu ouvert
D938-10	D 938	Entrée bourg de Viennay	Sortie bourg de Viennay	4	30 m	Tissu ouvert
D938-11	D 938	Sortie bourg de Viennay	Panneau 70 km/h 150 m avant bourg de Lageon	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-17	N 149	Sortie zone activité – 700 m après giratoire avec RD 743 panneau fin 70 km/h Châtillon	PR 23 – environ 300 m après ve en direction de la Couture Viennay	3	100 m	Tissu ouvert
RN149-18	N 149	PR 23 – environ 300 m après ve en direction de la Couture Viennay	Entrée bourg Amailloux	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Villiers en Plaine

D744-11	D 744	Sortie Sud bourg de Villiers en Plaine	Panneau 70 km/h 300 m avant entrée ville de Niort	3	100 m	Tissu ouvert
D744-12	D 744	Carrefour avec rue des tilleuls Villiers en Plaine	Sortie bourg de Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-13	D 744	Carrefour avec chemin de la grille Villiers en Plaine	Carrefour avec rue des tilleuls Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-14	D 744	Carrefour avec route de St Pompain Villiers en Plaine	Carrefour avec chemin de la grille Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-15	D 744	Carrefour avec impasse des artisans Villiers en Plaine	Carrefour avec route de St Pompain Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu ouvert
D744-16	D 744	Entrée Nord bourg de Villiers en Plaine	Carrefour avec impasse des artisans	4	30 m	Tissu ouvert

Commune de Villiers en Plaine					
		Villiers en Plaine			
D744-17	D 744	Sortie bourg de Champbertrand Villiers en Plaine	Entrée Nord bourg de Villiers en Plaine	3	100 m
D744-18	D 744	Entrée bourg de Champbertrand Villiers en Plaine	Carrefour chemin des roches Champbertrand/Villiers	4	30 m
D744-19	D 744	Carrefour chemin des roches Champbertrand/Villiers	Carrefour chemin du vieux puits Champbertrand/Villiers	4	30 m
D744-20	D 744	Carrefour chemin du vieux puits Champbertrand/Villiers	Carrefour avec D 168 Champbertrand/Villiers	4	30 m
D744-21	D 744	Village Guilbeau Ardin	Carrefour avec D 168 Champbertrand/Villiers	3	100 m
A83-1	A 83	Limite Verdée	Sortie 10 – Niot Nord Echire	2	250 m

Commune de Vouillé					
		Carrefour avec ne de Cambalon Vouillé	Carrefour D 174 Vouillé		
D125-1	D 125	Carrefour avec ne de Cambalon Vouillé	Carrefour avec chemin du Pleinseau Vouillé	4	30 m
D125-2	D 125	La Moite fin 70 km/h sortie bourg de Vouillé	Carrefour avec chemin du Pleinseau Vouillé	4	30 m
D125-3	D 125	La Moite fin 70 km/h sortie bourg de Vouillé	Entrée Chaunay Vouillé	3	100 m
D125-4	D 125	Carrefour avec bretelle sortie vers boulevard Mendès France Chaunay	Giratoire avec D 647/A83 La Crèche	2	250 m
D611-17	D 611	Fin panneau 70 km/h	Carrefour D 174 – échangeur bourg de Vouillé	2	250 m
D948-5	D 948	Carrefour D 174 – échangeur bourg de Vouillé	Carrefour C3 – échangeur bourg de Mougon	2	250 m
D948-6	D 948	Bifurcation A 10 / A 83 La Crèche	Sortie 32 – Niot Est Vouillé	1	300 m
A10-3	A 10	Sortie 32 – Niot Est Vouillé	Sortie 33 – Niot Sud Fois	1	300 m
A10-4	A 10	Sortie 32 – Niot Est Vouillé			

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus est complète de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Article 3 : niveaux sonores de référence

Pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 du présent arrêté, les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte sont ceux mentionnés à l'article 7 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié.

Article 4 : règles de construction

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément au décret 95-20 susvisé.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 modifié par arrêté interministériel du 23 juillet 2013.

Pour les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé par arrêtés interministériels du 25 avril 2003 susvisé.

Article 5 : mise à jour des documents d'urbanisme

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres et le périmètre des secteurs affectés par le bruit doivent être reportés par les maires des communes, ainsi que les maires des communes limitrophes le cas échéant, dans les annexes du document d'urbanisme, à titre d'information.

Il sera également fait mention du présent arrêté ainsi que les lieux où il peut être consulté.

Article 6 : publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Deux-Sèvres et d'un affichage, durant un mois, à la mairie des communes concernées.

Une publicité est réalisée dans des journaux locaux (Nouvelle République et Courrier de l'Ouest).

Il sera également consultable sur le site INTERNET des services de l'Etat en Deux-Sèvres à l'adresse suivante : <http://deux-sevres.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Nuisances-sonores-Bruits>

Article 7 : liste des communes concernées

Les communes intéressées par le présent arrêté sont :

Adilly, Airfres, Airvaux, Annailoux, Amuré, Ardin, Argenton les Vallées, Azay le Brulé, Beauvoir sur Niot, Belleville, Bessines, Brétignolles, Brion Près Thouet, Celles sur Belle, Certzay, Chail, Champdeniers St Denis, Chanteloup, Châtillon sur Thouet, Chaunay, Cherveux, Chiché, Cirières, Clussais la Pommeraye, Coulon, Coulonges sur l'Autize, Echiré, Epannes, Exireuil, Faye sur Ardin, Fois, François, Fresennes, Frontenay Rohan Rohan, Geay, Gernond Rouvre, Glénay, Gourgé, Gournay Loizé, Granzay Gript, La Chapelle Bertrand, La Chapelle Pouilloux, La Crèche, La Ferrière en Parthenay, La Forêt sur Sèvre, La Foye Monjaud, La Peyratte, Lageon, Le Breuil sous Argenton, Le Pin, Le Tallud, Les Alleuds, Limalonges, Louin, Louzy, Luzay, Magné, Mairé l'Evescault, Maisonnay, Marigny, Mauléon, Mauzé sur le Mignon, Mazières en Gâtine, Missé, Montalembert, Mougon, Nanteuil, Nueil les Aubiers, Pamproux, Pompaire, Pouffonds, Prahecq, Prin Deyrançon, Prissé la Charrière, Romans, St Christophe sur Roc, Ste Eanne, Ste Gemme, Ste

Néomaye, Ste Ouenne, Ste Radégonde des Pommiers, Ste Verge, St Gelais, St Germier, St Jean de Thouars, St Léger de la Martinière, St Maixent l'Ecole, St Martin de St Maixent, St Martin de Sanzay, St Martin lès Melle, St Maxire, St Pardoux, St Pierre des Echaubrognes, St Pompain, St Rémy, St Symphorien, St Varent, St Vincent la Châtre, Sauzé Vaussais, Sciecq, Soudan, Souvigné, Surin, Tessonnrière, Thorigné, Viennay, Villiers en Plaine et Vouillé.

Article 8 : recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 Poitiers dans le délai de deux mois à compter du jour de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 10 : Exécution

Les maires des communes listées à l'article 8, le secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres et le directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

NIORT, le

Le Préfet,

D 743

Nom de tronçon	Commune concernée	Début du tronçon	fin du tronçon	Trafic Moyen Journalier Annuel	pourcentage évolution	Trafic Moyen Journalier Annuel projeté 2030	Vitesse Véhicule Léger	Vitesse Poids Lourds	pourcentage de Poids lourd (6h-22h)	pourcentage de Poids lourd (22h-6h)	Tissu bati	largeur de chaussée	LAEQ niveau bruit 6 h - 22 h	LAEQ niveau bruit 22 h - 6 h	Catégorie de bruit	Evolution du classement	commentaires	Source des données trafic
D743-1	Châtillon-sur-Thouet / Le Tallud	carrefour RN149 Châtillon sur Thouet	carrefour D743 TER Le Tallud	7000	1	8120	90	80	20	39	Tissu ouvert	8	75	69	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-2	Le Tallud	carrefour D743TER	PR 5+251 (au niveau de la petite Foye) Le Tallud	9488	1	11006	90	80	13	27	Tissu ouvert	10	75	67	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-3	Le Tallud / Saint-Pardoux	PR 5+251 (au niveau de la petite Foye) Le Tallud	PR 5+851 (au niveau carrefour la Bézochère) St Pardoux	9488	1	11006	90	80	13	27	Tissu ouvert	11	75	67	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-4	Saint-Pardoux	PR 5+851 (au niveau carrefour la Bézochère) St Pardoux	panneau 70 km/h entrée lieudit "La croix des vignes" St Pardoux	9488	1	11006	90	80	13	27	Tissu ouvert	11	75	67	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-5	Saint-Pardoux	panneau 70 km/h entrée lieudit "La croix des vignes" St Pardoux	panneau fin 70 km/h sortie lieudit "La croix des vignes" St Pardoux	9488	1	11006	70	70	13	27	Tissu ouvert	11	73	66	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-6	Mazières-en-Gâtine / Saint-Pardoux	panneau fin 70 km/h sortie lieudit "La croix des vignes" St Pardoux	Bretelle Nord contournement Maziere	9488	1	11006	90	80	13	27	Tissu ouvert	11	75	67	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-7	Mazières-en-Gâtine	Bretelle sud contournement Maziere	Bretelle Nord contournement Maziere	9072	1	10524	90	80	18	27	Tissu ouvert	14	75	67	3	tronçon nouvellement classé		CG2013
D743-8	Mazières-en-Gâtine	Bretelle sud contournement Maziere	PR 14+554 - La Fertièrre - Mazières	9072	1	10524	90	80	18	27	Tissu ouvert	11	75	68	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-9	Mazières-en-Gâtine	PR 14+554 - La Fertièrre - Mazières	PR 15+204 - le petit chêne - Mazières	9072	1	10524	90	80	18	27	Tissu ouvert	11	75	68	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-10	Mazières-en-Gâtine	PR 15+204 - le petit chêne - Mazières	PR 17+121 - le Pin - Mazières	9072	1	10524	90	80	18	27	Tissu ouvert	11	75	68	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-11	Champdeniers-Saint-Denis / Mazières-en-Gâtine	PR 17+121 carrefour chemin" le pin" Mazières	PR 19+663 - au niveau du LASAT Champdeniers	9072	1	10524	90	80	18	27	Tissu ouvert	11	75	68	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-12	Champdeniers-Saint-Denis / Saint-Christophe-sur-Roc	PR 19+663 - au niveau du LASAT Champdeniers	carrefour D6	9072	1	10524	90	80	18	27	Tissu ouvert	11	75	68	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-13	Champdeniers-Saint-Denis / Saint-Christophe-sur-Roc / Germond-Rouvre / Cherveux	carrefour D122 Germond Rouvre	carrefour D6	11378	1	13198	90	80	16	25	Tissu ouvert	11	76	68	2	1	tronçon surclassé en catégorie 2 sur demande gestionnaire ; tronçon limite de catégorie 2	CG2013
D743-14	Niort / Echiré	carrefour D122 Germond Rouvre	Carrefour rue du Champs de tir panneau 70 km/h	9028	1	10472	90	80	6	13	Tissu ouvert	11	74	66	3	Pas d'évolution		CG2013
D743-15	Niort	CHEMIN DU FIEF GATEAU - entrée de Niort	Carrefour rue du Champs de tir panneau fin 70 km/h	9028	1	10472	70	70	6	13	Tissu ouvert	12	72	65	3	1	augmentation vitesse	CG2013
D743-16	Niort	BOULEVARD DE L'EUROPE	CHEMIN DU FIEF GATEAU - entrée de Niort	9028	1	10472	50	50	6	13	Tissu ouvert	7	70	62	3	Pas d'évolution	tronçon surclassé en catégorie 3 sur demande gestionnaire ; tronçon limite de catégorie ; homogénéité dans le temps et sur le linéaire	CG2013

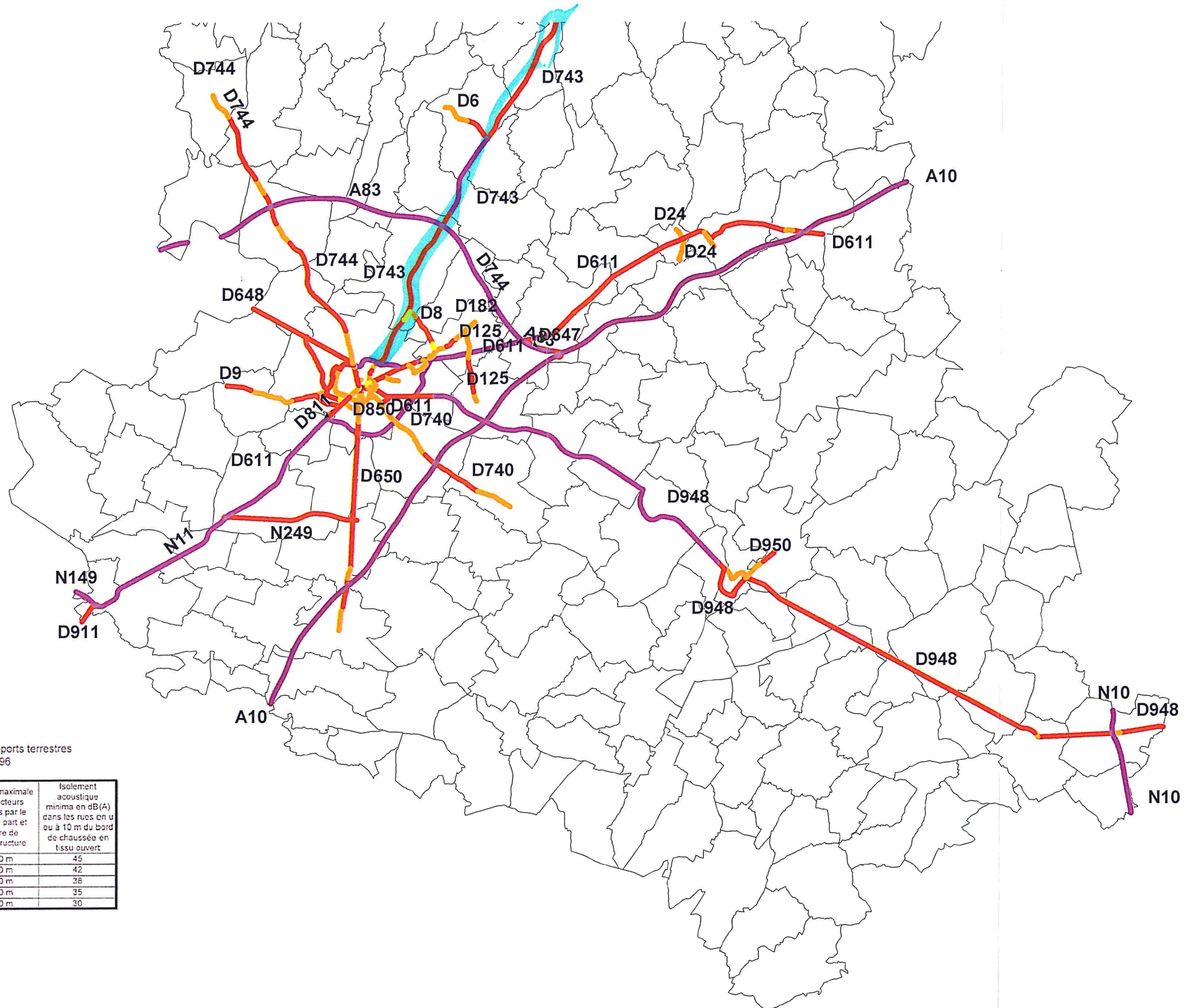
PROJET DE REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DES DEUX-SEVRES (Art. L571-10 du code de l'environnement) Septembre 2014 (Partie Sud)

Catégories des voies

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Application de l'arrêté du 30.05.1996

Catégorie de classement de l'infrastructure	Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure	Isolément acoustique minima en dB(A) dans les rues en u ou à 10 m du bord de chaussée en tissu ouvert
1	$L > 81$	$L > 76$	$d = 300 \text{ m}$	45
2	$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	$d = 250 \text{ m}$	42
3	$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	$d = 100 \text{ m}$	38
4	$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	$d = 30 \text{ m}$	35
5	$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	$d = 10 \text{ m}$	30



A R R E T E

n ° 2003 - 2810 - 0095

**portant classement à l'égard du bruit des infrastructures
de transports terrestres en Deux-Sèvres**

à l'exception de celles comprises sur les territoires des communes de :
Bressuire, Melle, Niort, Parthenay, Saint Maixent l'Ecole, Thouars

direction
départementale
de l'Équipement
Deux-Sèvres



service de
la Prospective, de
l'Environnement,
de l'Habitat et
de l'Urbanisme
Eau
Environnement

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-41 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L 571-1, L 571-9 et L 571-10 ;

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

Vu le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;

Vu les avis reçus, à la suite de la consultation des communes en date du 13 juin 2000 ;

Vu les avis reçus à la suite de la consultation complémentaire des communes en date du 29 octobre 2002 dans le cadre de l'extension du classement ;

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2300363 du 30 novembre 2000 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes du présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département des Deux-Sèvres aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 3 du présent arrêté et représentées sur les plans joints en annexe.

article 3 : Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit ainsi que le type de tissu urbain.

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune d'Adilly

RN 149-8	RN 149	sortie aggro carrefour Villefranche à Chatillon sur Thouet	croisement RD 327 à Amailloux	3	100 m	Tissu Ouvert
----------	--------	--	-------------------------------	---	-------	--------------

Commune d'Aiffres

agglo Niort Mendès France - 2 RN 11	RN 11	croisement bvd Jean Monnet et avenue de Limoges	croisement bvd G.Pompidou et avenue de La Rochelle	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Niort RD 740-1	RD 740	boulevard Mendès France	début zone 30 - bourg d'Aiffres	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Niort RD 740-2	RD 740	début zone 30 - bourg d'Aiffres	fin zone 30 - bourg d'Aiffres	4	30 m	Tissu Ouvert
agglo Niort RD 740-3	RD 740	fin zone 30 - bourg d'Aiffres	sortie bourg d'Aiffres	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 740-1	RD 740	sortie bourg Aiffres	entrée bourg Prahecq	3	100 m	Tissu Ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert

Commune d'Airvault

RD 938-10	RD 938	PR 66+200 - commune de Louin	fin 3 voles - commune de Luzay	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	------------------------------	--------------------------------	---	-------	--------------

Commune des Alleuds

RD 948-11	RD 948	sortie "la Presle" (commune de Clussais la Pommerale)	entrée "Chaignepain" (commune des Alleuds)	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-12	RD 948	entrée "Chaignepain" (commune des Alleuds)	sortie "Chaignepain" (commune de St Vincent la Châtre)	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune d'Amailloux

RN 149-8	RN 149	sortie aggro carrefour Villefranche à Chatillon sur Thouet	croisement RD 327 à Amailloux	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-9	RN 149	croisement RD 327 à Amailloux	sortie "le Rocher" à Amailloux	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-10	RN 149	sortie "le Rocher" à Amailloux	entrée Chiché "les Loges"	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune d'Amuré

RN 11-20	RN 11	croisement RN 11 & RN 248 (commune de Frontenay RR)	PR 62+550 - commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
----------	-------	--	--------------------------------------	---	-------	--------------

Commune d'Ardin

RD 744-2	RD 744	sortie bourg de Coulonges	PR 56+345 - commune d'Ardin	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 744-3	RD 744	PR 56+345 - commune d'Ardin	PR 58+845 - commune d'Ardin	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 744-4	RD 744	PR 58+845 - commune d'Ardin	entrée bourg de Chambertrand commune de Villiers en Plaine	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune d'Avon

RD 950-1	RD 950	limite de la Vienne - commune d'Avon	entrée bourg Chenay	3	100 m	Tissu Ouvert
----------	--------	--------------------------------------	---------------------	---	-------	--------------

Commune d'Azay le Brûlé

RN 11-11	RN 11	croisement RN 11 et RD 8 commune d'Azay le Brûlé	entrée Kadoré - commune d'Azay le Brûlé	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-12	RN 11	entrée Kadoré - commune d'Azay le Brûlé	sortie Kadoré - commune de La Crèche	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Beauvoir sur Niort

RN 150-6	RN 150	sortie Gript - commune Granzay Gript	entrée bourg de Beauvoir/Niort	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 150-7	RN 150	entrée bourg de Beauvoir/Niort	carref. RN 150 et RD 1 - bourg de Beauvoir	3	100 m	Tissu Ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert

Commune de Belleville

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	---	---	-------	--------------

Commune de Bessines

RN 11-18	RN 11	giratoire de l'Ebaupin commune de Bessines	départ 2x2 voies commune de Frontenay R. R.	2	250 m	Tissu Ouvert
agglo Niort ROCHELLE 2	av. de La Rochelle	giratoire de l'Ebaupin commune de Bessines	limite communale Bessines/Niort	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Niort Mendès France 2	RN 11 bvds Pompidou et Monnel	croisement bvd Jean Monnet et avenue de Limoges	croisement bvd G.Pompidou et avenue de La Rochelle	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Brétignolles

RN 149-17	RN 149	sortie aggro Bressuire croisement avec RD 960bis	entrée La Faye commune de Brétignolles	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-18	RN 149	entrée La Faye commune de Brétignolles	sortie La Faye commune de Brétignolles	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-19	RN 149	sortie La Faye commune de Brétignolles	croisement RD 33 commune de Le Pin	3	100 m	Tissu Ouvert
PROJET RN 149-4	RN 149	croisement RD 33 commune de Nuell les Aubiers	déviations de Bressuire	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Brion Près Thouet

RD 938-14	RD 938	croisement route de Saumur et RD 938 commune de Ste Verge	entrée panneau 50 km/h commune de Brion Près Thouet	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-15	RD 938	entrée panneau 50 km/h Brion Près Thouet	sortie panneau 50 km/h Brion Près Thouet	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 938-16	RD 938	sortie panneau 50 km/h Brion Près Thouet	limite Maine et Loire commune de St Martin de Sanzay	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Celles sur Belle

RD 948-20	RD 948	début 3 voies commune de St Martin lès Melle	début rocade de Celles sur Belle	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-21	RD 948	début rocade de Celles sur Belle	fin rocade de Celles sur Belle	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-22	RD 948	fin rocade de Celles sur Belle	fin 3 voies - commune de Thorigné	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Cerizay

RD 960b-8	RD 960b	sortie Cirières	entrée Cerizay départ rocade	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	---------	-----------------	------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Chail

RD 948-14	RD 948	entrée Maisonnay commune de Maisonnais	sortie Maisonnay commune de Chail	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-15	RD 948	sortie Maisonnay commune de Chail	entrée "le Cerisat" commune de Chail	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-16	RD 948	entrée "le Cerisat" commune de Chail	sortie "Bellevue" commune de Chail	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-17	RD 948	sortie "Bellevue" commune de Chail	entrée "la Mardre" commune de St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Champdeniers Saint Denis

RD 6-1	RD 6	croisement RD 6 et RD 743 commune de Champdeniers St Denis	panneau fin 70 km/h - sortie St Denis commune de Champdeniers St Denis	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 6-2	RD 6	panneau fin 70 km/h - sortie St Denis commune de Champdeniers St Denis	carrefour laiterie commune de Champdeniers St Denis	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 6-3	RD 6	carrefour laiterie commune de Champdeniers St Denis	croisement RD 745 commune de Champdeniers St Denis	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 743-15	RD 743	PR 17+121 commune de Mazières en Gâtine	PR 19+663 commune de Champdeniers St Denis	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-16	RD 743	PR 19+663 commune de Champdeniers St Denis	entrée carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-17	RD 743	entrée carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	sortie carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-18	RD 743	sortie carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	PR 30+575 - commune d'Echiré	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 745-1	RD 745	fin RD 6 dans bourg de Champdeniers	croisement avec RD 748 dans le bourg de Champdeniers	4	30 m	Tissu Ouvert

Commune de la Chapelle Bertrand

RN 149-6	RN 149	fin 2x2 voies - commune de La Peyratte	entrée ville Parthenay croisement avec bd de l'Europe	3	100 m	Tissu Ouvert
----------	--------	--	--	---	-------	--------------

Commune de la Chapelle Pouilloux

RD 948-9	RD 948	sortie les "Brousses" commune de Mairé L'Evescault	entrée "la Presle" commune de Clussais la Pommeraie	3	100 m	Tissu Ouvert
----------	--------	---	--	---	-------	--------------

Commune de Chatillon sur Thouet

RN 149-8	RN 149	sortie aggro carrefour Villefranche à Chatillon sur Thouet	croisement RD 327 à Amailloux	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-1	RD 938	croisement RN 149 et RD 938 commune de Chatillon sur Thouet	panneau 70 km/h commune de Chatillon sur Thouet	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-2	RD 938	panneau 70 km/h commune de Chatillon sur Thouet	sortie "la Boulais" commune de Chatillon sur Thouet	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-3	RD 938	sortie "la Boulais" commune de Chatillon sur Thouet	entrée bourg Viennay	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Parthenay RN 149-3	bvd du Thouet	allée de Pompairain commune de Parthenay	av. Ste Anne	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Parthenay RN 149-4	bvd du Parnasse	av. Ste Anne	RD 134	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Parthenay RN 149-5	bvd des grandes versennes	RD 134	carrefour route de Bressuire	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Parthenay RD 949-7	av. de la Morinière et route de Bressuire	limite communale : Chatillon - Parthenay	RN 149	4	30 m	Tissu Ouvert
projet déviation 1	déviation ouest	RN 149	limite communale Châtillon/Le Tallud	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Chauray

RN 11-17	RN 11	croisement RN 11 et CR Beaussais commune de La Crèche	croisement RN 11/échangeur CAMIF -Trévins commune de Chauray	2	250 m	Tissu Ouvert
agglo Niort RN 11	RN 11	croisement RN 11/échangeur CAMIF -Trévins commune de Chauray	limite communale Niort/Chauray	2	250 m	Tissu Ouvert
RD 125-3	RD 125	lieudit "La Motte" fin limitation 70 km/h commune de Vouillé	rond point début zone commerciale de Chauray	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 125-4	RD 125	rond point début zone commerciale de Chauray	carrefour avec la RD 182 bourg de Chauray	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 182-1	RD 182	début RD 182 - intersection avec RN 11 commune de Chauray	sortie bourg de Chaban commune de Chauray	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 182-2	RD 182	sortie bourg de Chaban commune de Chauray	entrée bourg de Chauray	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 182-3	RD 182	entrée bourg de Chauray	croisement RD 107 dans le bourg de Chauray	4	30 m	Tissu Ouvert
A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert

Commune de Chenay

RD 950-1	RD 950	limite de la Vienne - commune d'Avon	entrée bourg Chenay	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 950-2	RD 950	entrée bourg Chenay	sortie bourg Chenay	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 950-3	RD 950	sortie bourg Chenay	entrée bourg Chay	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Cherveux

RD 743-18	RD 743	sortie carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	PR 30+575 - commune d'Echiré	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	---	------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Chey

RD 950-3	RD 950	sortie bourg Chenay	entrée bourg Chey	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 950-4	RD 950	entrée bourg Chey	PR 10+460 dans le bourg de Chey	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 950-5	RD 950	PR 10+460 dans le bourg de Chey	sortie bourg de Chey	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 950-6	RD 950	sortie bourg de Chey	entrée "la barre" de Sepvret	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Chiché

RN 149-10	RN 149	sortie "Le Rocher" à Amailloux	entrée Chiché "les Loges"	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-11	RN 149	entrée Chiché "les Loges"	entrée bourg Chiché	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-12	RN 149	entrée bourg Chiché	sortie bourg Chiché	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-13	RN 149	sortie bourg Chiché	entrée St Sauveur de Givre en mai	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Cirières

RD 960b-5	RD 960b	sortie Breuil Chaussée	entrée Cirières	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 960b-6	RD 960b	entrée Cirières	panneau 70 km/h commune de Cirières	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 960b-7	RD 960b	panneau 70 km/h commune de Cirières	sortie Cirières	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 960b-8	RD 960b	sortie Cirières	entrée Certzay départ rocade	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Clussais la Pommeraie

RD 948-9	RD 948	sortie les "Brousses" commune de Mairé L'Evescault	entrée "la Presle" commune de Clussais la Pommeraie	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-10	RD 948	entrée "la Presle" commune de Clussais la Pommeraie	sortie "la Presle" commune de Clussais la Pommeraie	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-11	RD 948	sortie "la Presle" commune de Clussais la Pommeraie	entrée "Chaignepain" commune des Alleuds	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Coulon

RN 148-1	RN 148	giratoire de Buffevent commune de Niort	limite départementale Vendée/Deux-Sèvres	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 1-1	RD 1	croisement RD 9 commune de Magné	croisement RD 123 dans le bourg de Coulon	4	30 m	Tissu Ouvert

Commune de Coulonges sur l'Autize

RD 744-1	RD 744	carref. rue du commerce et RD 744 bourg de Coulonges	sortie bourg de Coulonges	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 744-2	RD 744	sortie bourg de Coulonges	PR 56+345 - commune d'Ardin	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de La Crèche

RN 11-12	RN 11	entrée Kadoré - commune d'Azay le Brûlé	sortie Kadoré - commune de La Crèche	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-13	RN 11	sortie Kadoré - commune de La Crèche	rond point entrée bourg de La Crèche	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-14	RN 11	rond point entrée bourg de La Crèche	rond point sortie bourg de La Crèche	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-15	RN 11	rond point sortie bourg de La Crèche	rond point A 83/RN 247 commune de La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 11-16	RN 11	rond point A 83/RN 247 commune de La Crèche	croisement RN 11 et CR Beaussais commune de La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 11-17	RN 11	croisement RN 11 et CR Beaussais commune de La Crèche	croisement RN 11/échangeur CAMIF - Trévins commune de Chauray	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 247-1	RN 247	croisement RD 7 commune de La Crèche	croisement RN 11 commune de La Crèche	3	100 m	Tissu Ouvert
A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert

Commune d'Echiré

RD 743-18	RD 743	sortie carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	PR 30+575 - commune d'Echiré	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-19	RD 743	PR 30+575 - commune d'Echiré	PR 31+425 - commune d'Echiré	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-20	RD 743	PR 31+425 - commune d'Echiré	PR 32+425 - commune d'Echiré	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-21	RD 743	PR 32+425 - commune d'Echiré	PR 32+676 - commune d'Echiré	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-22	RD 743	PR 32+676 - commune d'Echiré	panneau 70 km/h - entrée ville de Niort	3	100 m	Tissu Ouvert
A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert

Commune d'Epannes

RN 11-20	RN 11	croisement RN 11 & RN 248 commune de Frontenay RR	PR 62+550 - commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
----------	-------	--	--------------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Faye Sur Ardin

A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert
--------	------	---	-------------------------------	---	-------	--------------

Commune de La Ferrière en Parthenay

RN 149-1	RN 149	limite Vienne commune de La Ferrière en Parthenay	entrée aggro la Ferrière	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-2	RN 149	entrée aggro la Ferrière	entrée la Ferrière "les usages"	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-3	RN 149	entrée la Ferrière "les usages"	sortie la Ferrière "les usages"	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-4	RN 149	sortie la Ferrière "les usages"	départ 2X2 voies commune de La Ferrière en Parthenay	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-5	RN 149	départ 2X2 voies commune de La Ferrière en Parthenay	fin 2X2 voies - commune de La Peyrattie	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (*)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Fors

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
A 10-2	A 10	sortie A10 direction Granzay Gript	limite péage Granzay Gript	2	250 m	Tissu Ouvert

Commune de La Foye Monjault

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	--	---	-------	--------------

Commune de François

A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert
--------	------	--	-------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Fressines

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	--	---	-------	--------------

Commune de Frontenay Rohan Rohan

RN 11-18	RN 11	giratoire de l'Ebaupin commune de Bessines	départ 2x2 voies commune de Frontenay R. R.	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 11-19	RN 11	départ 2x2 voies commune de Frontenay R. R.	croisement RN 11 & RN 248 commune de Frontenay R. R.	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 11-20	RN 11	croisement RN 11 & RN 248 commune de Frontenay R. R.	PR 62+550 - commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 248-1	RN 248	croisement RN 150 commune de Granzay Gript	croisement RN 11 commune de Frontenay R.R.	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Germond Rouvre

RD 743-18	RD 743	sortie carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	PR 30+575 - commune d'Echiré	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	---	------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Glénay

RD 938-10	RD 938	PR 66+200 - commune de Louin	fin 3 voies - commune de Luzay	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	------------------------------	--------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Gourgé

RD 938-8	RD 938	sortie bourg de Lageon	début 3 voies - commune de Gourgé	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-9	RD 938	début 3 voies - commune de Gourgé	PR 66+200 - commune de Louin	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Gournay Loizé

RD 948-13	RD 948	sortie "Cheignepain" commune de St Vincent La Châtre	entrée Maisonnay	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	--	------------------	---	-------	--------------

Commune de Granzay-Gript

RN 150-3	RN 150	sortie Cherves	croisement RN 248 - A 10 commune de Granzay Gript	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 150-4	RN 150	croisement RN 248 - A 10 commune de Granzay Gript	entrée Gript	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 150-5	RN 150	entrée Gript	sortie Gript	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 150-6	RN 150	sortie Gript - commune Granzay Gript	entrée bourg de Beauvoir/Niort	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 248-1	RN 248	croisement RN 150 commune de Granzay Gript	croisement RN 11 commune de Frontenay R.R.	3	100 m	Tissu Ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
A 10-2	A 10	sortie A10 direction Granzay Gript	limite péage Granzay Gript	2	250 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Lageon

RD 938-5	RD 938	sortie bourg de Viennay	entrée bourg Lageon panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-6	RD 938	entrée bourg Lageon panneau 70 km/h	panneau 50 km/h - bourg de Lageon	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-7	RD 938	panneau 50 km/h - bourg de Lageon	sortie bourg de Lageon	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-8	RD 938	sortie bourg de Lageon	début 3 voies - commune de Gourgé	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Limalonges

RN 10-1	RN 10	Limite Vienne - commune de Limalonges	Intersection RD 948 commune de Limalonges	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 10-2	RN 10	Intersection RD 948 commune de Limalonges	Limite Charente commune de Montalembert	2	250 m	Tissu Ouvert
RD 948-1	RD 948	limite Vienne commune de Limalonges	entrée "Les Maisons Blanches" commune de Limalonges	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-2	RD 948	entrée "Les Maisons Blanches" commune de Limalonges	PR 3+180 commune de Limalonges	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-3	RD 948	PR 3+180 commune de Limalonges	entrée ZI de Sauzé Vaussais	3	100 m	Tissu Ouvert
voie ferrée	PARIS BORDEAUX	Paris	Bordeaux	1	300 m	Tissu Ouvert

Commune de Louin

RD 938-9	RD 938	début 3 voies - commune de Gourgé	PR 66+200 - commune de Louin	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-10	RD 938	PR 66+200 - commune de Louin	fin 3 voies - commune de Luzay	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Louzy

RD 938-14	RD 938	croisement route de Saumur et RD 938 commune de Ste Verge	entrée panneau 50 km/h commune de Brion Près Thouet	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Thouars Saumur 3	route de Saumur	rue du G. Rose	déviation de Thouars	3	100 m	Tissu ouvert
agglo Thouars (RD 938) Helensburgh	bvd Helensburgh	bvd de Diepholz	carrefour route de Saumur	3	100 m	Tissu ouvert
agglo Thouars Rose	rue du grand Rose	route de Saumur	bvd Helensburgh	4	30 m	Tissu Ouvert

Commune de Luzay

RD 938-10	RD 938	PR 66+200 - commune de Louin	fin 3 voies - commune de Luzay	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-11	RD 938	fin 3 voies - commune de Luzay	PR 85+034 - commune de Luzay	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-12	RD 938	PR 85+034 - commune de Luzay	début 3 voies - commune de Luzay	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-13	RD 938	début 3 voies - commune de Luzay	rond point croisement D938ter et D938 fin 3voies commune de Missé	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Magné

RD 1-1	RD 1	croisement RD 9 commune de Magné	croisement RD 123 dans le bourg de Coulon	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 9-2	RD 9	l'entrée du Sevreau commune de Niort	sortie bourg de Magné rond point "chaume aux bêtes"	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 9-3	RD 9	sortie bourg de Magné rond point "chaume aux bêtes"	croisement de la RD9 et de la RD1 commune de Magné	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Mairé L'Evescault

RD 948-7	RD 948	sortie bourg de Sauzé Vaussais	entrée "les Brousses" commune de Mairé L'Evescault	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-8	RD 948	entrée "les Brousses" commune de Mairé L'Evescault	sortie "les Brousses" commune de Mairé L'Evescault	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-9	RD 948	sortie les "Brousses" commune de Mairé L'Evescault	entrée "la Presle" commune de Clussais la Pommeraie	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Maisonnay

RD 948-13	RD 948	sortie "Chaignepain" commune de St Vincent La Châtre	entrée Maisonnay	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-14	RD 948	entrée Maisonnay commune de Maisonnay	sortie Maisonnay commune de Chail	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Marigny

RN 150-6	RN 150	sortie Gript - commune Granzay Gript	entrée bourg de Beauvoir/Niort	3	100 m	Tissu Ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert

Commune de Mauléon

RN 149-22	RN 149	sortie agglomération Le Pin commune de Le Pin	entrée bourg de Rorthais commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-23	RN 149	entrée bourg de Rorthais commune de Mauléon	sortie Rorthais commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-24	RN 149	sortie Rorthais commune de Mauléon	entrée ville de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-25	RN 149	entrée ville de Mauléon	sortie ville de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-26	RN 149	sortie ville de Mauléon	entrée Le Temple commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-27	RN 149	entrée Le Temple commune de Mauléon	sortie Le Temple commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-28	RN 149	sortie Le Temple commune de Mauléon	limite Vendée "les Broses" commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-29	RN 149	limite Vendée "Villeneuve" commune de Mauléon	limite Vendée "le Bouc" commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-30	RN 149	limite Vendée "le Rafou" commune de Mauléon	limite Vendée "la Maison Neuve" commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-31	RN 149	"la Trique" limite Vendée PR 81+846 commune de Mauléon	"la Trique" limite Vendée PR 82+262 commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-32	RN 149	"la Trique" limite Vendée PR 82+262 commune de Mauléon	limite Vendée commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 752-1	RD 752	limite Maine et Loire commune de Mauléon	entrée La Trique commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 752-2	RD 752	entrée la Trique commune de Mauléon	limite Vendée commune de Mauléon	4	30 m	Tissu Ouvert
projet RN 149-1	projet RN 149	limite Maine et Loire commune de Mauléon	croisement RD 41 commune de Mauléon	2	250 m	Tissu Ouvert
projet RN 149-2	projet RN 149	croisement RD 41 commune de Mauléon	croisement RD 759 commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
projet RN 149-3	projet RN 149	croisement RD 759 commune de Mauléon	croisement RD 33 commune de Nueil les Aubiers	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Mauzé sur le Mignon

RN 11-20	RN 11	croisement RN 11 & RN 248 commune de Fronlenay RR	PR 62+550 - commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 11-21	RN 11	PR 62+550 - commune de Mauzé /Mignon	PR 64+000 - commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 11-22	RN 11	PR 64+000 - commune de Mauzé /Mignon	PR 65+270 - commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 11-23	RN 11	PR 65+270 - commune de Mauzé /Mignon	PR 65+470 - commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
RN 11-24	RN 11	PR 65+470 - commune de Mauzé /Mignon	limite Charente Maritime commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
RD 911-1	RD 911	carrefour RN 11 commune de Mauzé /Mignon	limite Charente Maritime commune de Mauzé /Mignon	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Mazières en Gâtine

RD 743-8	RD 743	fin 70 km/h commune de St Pardoux	panneau 70 km/h commune de Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-9	RD 743	panneau 70 km/h commune de Mazières en Gâtine	entrée bourg Mazières panneau 50 km/h	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-10	RD 743	entrée bourg Mazières panneau 50 km/h	PR 12+553 commune de Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-11	RD 743	PR 12+553 commune de Mazières en Gâtine	sortie bourg de Mazières	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-12	RD 743	sortie bourg de Mazières	PR 14+554 commune de Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-13	RD 743	PR 14+554 commune de Mazières en Gâtine	PR 15+204 commune de Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-14	RD 743	PR 15+204 commune de Mazières en Gâtine	PR 17+121 commune de Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-15	RD 743	PR 17+121 commune de Mazières en Gâtine	PR 19+663 commune de Champdeniers St Denis	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Missé

RD 938-13	RD 938	début 3 voies - commune de Luzay	rond point croisement RD938ter et RD938 fin 3voies commune de Missé	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Thouars Guérin	RD 37 rue C. Guérin	rue de la maison blanche	lieu dit croix de chambre	3	100 m	Tissu ouvert
agglo Thouars maison sèche	RD 759 rue de la maison sèche	croisement avec la RD 938 commune de Thouars	carrefour avec voie communale au lieudit "les Barrocherles" communes de Missé et St Léger de Montbrun	4	30 m	Tissu ouvert

Commune de Montalembert

RN 10-2	RN 10	Intersection RD 948 commune de Limalonges	Limite Charente commune de Montalembert	2	250 m	Tissu Ouvert
---------	-------	--	--	---	-------	--------------

Commune de Mougou

RD 948-24	RD 948	entrée "Belleau" panneau 70 km/h commune de Thorigné	entrée bourg de Mougou	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-25	RD 948	entrée bourg de Mougou panneau 50 km/h	sortie bourg Mougou panneau 50 km/h	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-26	RD 948	sortie bourg Mougou panneau 50 km/h	sortie bourg Mougou panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-27	RD 948	sortie bourg Mougou panneau 70 km/h	fin 3 voies - entrée Gascougnolles commune de Vouillé	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-mou	projet dév Mougou	fin 3 voies "les grandes Versennes" Thorigné	sortie Mougou - début 3 voies existantes	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-vou	projet dév Vouillé	fin 3 voies - entrée Gascougnolles	sortie Vouillé - début 3 voies existantes	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Nanteuil

RN 11-7	RN 11	sortie bourg de Soudan	PR 11+680 (ancienne carrière) commune de Nanteuil	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-8	RN 11	PR 11+680 (ancienne carrière) commune de Nanteuil	PR 12+450 (bas de Lavault) commune de Nanteuil	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-9	RN 11	PR 12+450 (bas de Lavault) commune de Nanteuil	PR 13+180 (les frattiers) commune de Nanteuil	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-10	RN 11	PR 13+180 (les frattiers) commune de Nanteuil	crois. RN 11/ancien tracé RN 11 commune de Nanteuil	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo St Maixent RN 11-3	RN 11	rue des granges commune de St Maixent l'Ecole	crois. RN 11/ancien tracé RN 11 commune de Nanteuil	3	100 m	Tissu ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Nueil Les Aubiers

RN 149-19	RN 149	sortie La Faye commune de Brétignolles	croisement RD 33 commune de Le Pin	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-22	RN 149	sortie agglom Le Peu commune de Le Pin	entrée bourg de Rorthais commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
projet RN 149-3	projet RN 149	croisement RD 759 commune de Mauléon	croisement RD 33 commune de Nueil les Aubiers	3	100 m	Tissu Ouvert
Projet RN 149-4	RN 149	croisement RD 33 commune de Nueil les Aubiers	déviations de Bressuire	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Pamproux

RN 11-1	RN 11	limite Vienne commune de Pamproux	sortie agglom Villedieu du Perron commune de Pamproux	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-2	RN 11	sortie agglom Villedieu du Perron commune de Pamproux	embranchement A 10 "Épinettes" commune de Pamproux	3	100 m	Tissu Ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert

Commune de La Peyratte

RN 149-5	RN 149	départ 2X2 voies commune de La Ferrière en Parthenay	fin 2X2 voies - commune de La Peyratte	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-6	RN 149	fin 2x2 voies - commune de La Peyratte	entrée ville Parthenay croisement avec bd de l'Europe	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Le Pin

RN 149-19	RN 149	sortie La Faye commune de Brétignolles	croisement RD 33 commune de Le Pin	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-20	RN 149	croisement RD 33 commune de Le Pin	entrée agglom Le Peu commune de Le Pin	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-21	RN 149	entrée agglom Le Peu commune de Le Pin	sortie agglom Le Peu commune de Le Pin	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 149-22	RN 149	sortie agglom Le Peu commune de Le Pin	entrée bourg de Rorthais commune de Mauléon	3	100 m	Tissu Ouvert
projet RN 149-3	projet RN 149	croisement RD 759 commune de Mauléon	croisement RD 33 commune de Nueil les Aubiers	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Pompaire

agglom Parthenay RD743bis-3	rue de Bellefontaine	route de St Maixent	rue du docteur Roux	3	100 m	Tissu Ouvert
agglom Parthenay RD743bis-2	rue P. de Coubertin	rue du docteur Roux	rue E. Herriot	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Pouffonds

RD 948-17	RD 948	sortie "Bellevue" commune de Chail	entrée "la Mardre" commune de St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	---------------------------------------	--	---	-------	--------------

Commune de Prahecq

RD 740-1	RD 740	sortie bourg Alfres	entrée bourg Prahecq	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 740-2	RD 740	entrée bourg Prahecq	croisement avec la RD 124 commune de Prahecq	4	30 m	Tissu Ouvert

Commune de Prin Deyrançon

RN 11-20	RN 11	croisement RN 11 & RN 248 commune de Frontenay RR	PR 62+550 - commune de Mauzé /Mignon	2	250 m	Tissu Ouvert
----------	-------	--	--------------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Prissé La Charrière

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	---	---	-------	--------------

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Romans

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	--	---	-------	--------------

Commune de Saint Christophe sur Roc

RD 743-16	RD 743	PR 19+663 commune de Champdeniers St Denis	entrée carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-17	RD 743	entrée carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	sortie carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-18	RD 743	sortie carref. Montplaisir communes de Champdeniers St Denis et St Christophe Sur Roc	PR 30+575 - commune d'Echiré	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Saint Gelais

A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert
--------	------	--	-------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Saint Germier

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	--	---	-------	--------------

Commune de Saint Jean de Thouars

agglom. Thouars Parthenay	route de Parthenay	rond point croisement RD938ter et RD938 fin 3voies commune de Missé	bd de l'Europe - commune de Thouars	3	100 m	Tissu ouvert
---------------------------	--------------------	---	-------------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Saint Léger de la Martinière

RD 948-17	RD 948	sortie "Bellevue" commune de Chail	entrée "la Mardre" commune de St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-18	RD 948	entrée "la Mardre" commune de St Léger de la Martinière	carrefour RD 950 commune de Melle	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 950-8	RD 950	sortie "la barre" de Sepvret	entrée bourg de St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 950-9	RD 950	entrée bourg de St Léger de la Martinière	PR 21+360 entrée agglom. de Melle	4	30 m	Tissu Ouvert
agglom. Melle RD 950	RD 950	PR 21+360 entrée agglom. de Melle	PR 22+135 - croisement RD 948	4	30 m	Tissu Ouvert

Commune de Saint Léger de Montbrun

agglom. Thouars maison sèche	RD 759 rue de la maison sèche	croisement avec la RD 938 commune de Thouars	carrefour avec voie communale au lieu-dit "les Barrocheres" communes de Missé et St Léger de Montbrun	4	30 m	Tissu ouvert
------------------------------	-------------------------------	--	---	---	------	--------------

Commune de Saint Martin lès Melle

RD 948 déviation Melle	RD 948	rond point carref. RD 737 commune de St Martin lès Melle	RD 950 commune de Melle	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-19	RD 948	rond point carref. RD 737 commune de St Martin lès Melle	début 3 voies commune de St Martin lès Melle	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-20	RD 948	début 3 voies commune de St Martin lès Melle	début rocade de Colles sur Belle	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Saint Martin de Saint Maixent

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
agglom. St Maixent RD 10	RD 10	av. de la gare commune de St Maixent l'Ecole	RD 182 commune de St Martin de St Maixent	4	30 m	Tissu ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (*)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Saint Martin de Sanzay

RD 938-16	RD 938	sortie panneau 50 km/h Brion Près Thouet	limite Maine et Loire commune de St Martin de Sanzay	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	--	---	---	-------	--------------

Commune de Saint Maxire

RD 744-11	RD 744	PR 66+295 commune de Villiers en Plaine	PR 66+945 commune de St Rémy	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	--	---------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Saint Pardoux

RD 743-5	RD 743	PR 5+251 commune du Tallud	PR 5+851 commune de St Pardoux	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-6	RD 743	PR 5+851 commune de St Pardoux	panneau 70 km/h commune de St Pardoux	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-7	RD 743	panneau 70 km/h commune de St Pardoux	fin 70 km/h commune de St Pardoux	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-8	RD 743	fin 70 km/h commune de St Pardoux	panneau 70 km/h commune de Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-10	RD 743	entrée bourg Mazières panneau 50 km/h	PR 12+553 commune de Mazières en Gâtine	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Saint Pierre des Echaubrognes

projet RN 149-1	projet RN 149	limite Maine et Loire commune de Mauléon	croisement RD 41 commune de Mauléon	2	250 m	Tissu Ouvert
--------------------	------------------	---	--	---	-------	--------------

Commune de Saint Pompain

RD 744-4	RD 744	PR 58+845 - commune d'Ardin	entrée bourg de Chambertrand commune de Villiers en Plaine	3	100 m	Tissu Ouvert
A 83-1	A 83	limite Vendée PK 115+250 commune de St Pompain	limite Vendée PK 117+040 commune de St Pompain	2	250 m	Tissu Ouvert
A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert

Commune de Saint Rémy

RN 148-1	RN 148	giratoire de Buffevent commune de Niort	limite départementale Vendée/Deux-Sèvres	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 744-11	RD 744	PR 66+295 commune de Villiers en Plaine	PR 66+945 commune de St Rémy	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 744-12	RD 744	PR 66+945 commune de St Rémy	entrée ville de Niort panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Niort NANTES 2	avenue de Nantes	rue J. de Bellay commune de Niort	déviations ouest de la ville de Niort	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Saint Symphorien

RN 11-18	RN 11	giratoire de l'Ebaupin commune de Bessines	départ 2x2 voies commune de Frontenay R. R.	2	250 m	Tissu Ouvert
agglo Niort Mendès France 2	RN 11 bvd Pompidou et Monnet	croisement bvd Jean Monnet et avenue de Limoges	croisement bvd G.Pompidou et avenue de La Rochelle	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 150-1	RN 150	limite agglo Niort "Bel air"	entrée bourg de Cherves	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 150-2	RN 150	entrée bourg de Cherves	sortie bourg de Cherves	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 150-3	RN 150	sortie bourg de Cherves	croisement RN 248/ A10 commune de Granzay Gript	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 248-1	RN 248	croisement RN 150 commune de Granzay Gript	croisement RN 11 commune de Frontenay R.R.	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Saint Varent

RD 938-10	RD 938	PR 66+200 - commune de Louin	fin 3 voies - commune de Luzay	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	------------------------------	--------------------------------	---	-------	--------------

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Saint Vincent la Châtre

RD 948-12	RD 948	entrée "Chaignepain" commune des Allèdes	sortie "Chaignepain" commune de St Vincent la Châtre	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-13	RD 948	sortie "Chaignepain" commune de St Vincent La Châtre	entrée Maisonnay	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Sainte Eanne

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	---	---	-------	--------------

Commune de Sainte Néomaye

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	---	---	-------	--------------

Commune de Sainte Ouenne

A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert
--------	------	---	-------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Sainte Radegonde des Pommiers

RD 759	route de Thouars	limite communale Thouars / Ste Radégonde	RD 61 commune de Ste Radégonde	3	100 m	Tissu ouvert
--------	---------------------	--	-----------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Sainte Verge

RD 938-14	RD 938	croisement route de Saumur et RD 938 commune de Ste Verge	entrée panneau 50 km/h commune de Brion Près Thouet	3	100 m	Tissu Ouvert
agglo Thouars Saumur 2	route de Saumur	limite communale Thouars/Ste Radégonde	rue du Grand Rose commune de Thouars	3	100 m	Tissu ouvert

Commune de Sauzé Vaussais

RD 948-3	RD 948	PR 3+180 commune de Limalonges	entrée ZI de Sauzé Vaussais	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-4	RD 948	entrée ZI de Sauzé Vaussais	entrée bourg de Sauzé Vaussais	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-5	RD 948	entrée bourg de Sauzé Vaussais	PR 8+416 commune de Sauzé Vaussais	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-6	RD 948	PR 8+416 commune de Sauzé Vaussais	sortie bourg de Sauzé Vaussais	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-7	RD 948	sortie bourg de Sauzé Vaussais	entrée "les Brousses" commune de Mairé L'Evescault	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Sciecq

RD 744-12	RD 744	PR 66+945 commune de St Rémy	entrée ville de Niort panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	---------------------------------	---------------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Sepvret

RD 950-6	RD 950	sortie bourg de Chey	entrée "la barre" commune de Sepvret	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 950-7	RD 950	entrée "la barre" commune de Sepvret	sortie "la barre" commune de Sepvret	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 950-8	RD 950	sortie "la barre" commune de Sepvret	entrée bourg de St Léger de la Martinière	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (*)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Soudan

RN 11-2	RN 11	sortie agglo Villedieu du Perron commune de Pamproux	embranchement A 10 "Epinettes" commune de Pamproux	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-3	RN 11	embranchement A 10 "Epinettes" commune de Pamproux	début 3 voies "champs carrés" commune de Soudan	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-4	RN 11	début 3 voies "champs carrés" commune de Soudan	PR 6+660 fin 3 voies commune de Soudan	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-5	RN 11	PR 6+660 fin 3 voies commune de Soudan	entrée bourg de Soudan	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-6	RN 11	entrée bourg de Soudan	sortie bourg de Soudan	3	100 m	Tissu Ouvert
RN 11-7	RN 11	sortie bourg de Soudan	PR 11+680 (ancienne carrière) commune de Nanteuil	3	100 m	Tissu Ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert

Commune de Souvigné

A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert
--------	------	-------------------------------------	--	---	-------	--------------

Commune de Surin

A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert
--------	------	--	-------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Le Tallud

RD 743-1	RD 743	carrefour "les Grippeaux" commune de Parthenay	PR 0+350 commune de Parthenay	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-3	RD 743	panneau 70 km/h limite communale Parthenay/Le Tallud	fin 70 km/h commune de Le Tallud	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-4	RD 743	fin 70 km/h commune de Le Tallud	PR 5+251 commune du Tallud	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 743-5	RD 743	PR 5+251 commune du Tallud	PR 5+851 commune de St Pardoux	3	100 m	Tissu Ouvert
projet déviation 2	déviaton ouest Parthenay	limite communale : Le Tallud/Chatillon sur Thouet	RD 743 commune Le Tallud	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Tessonnière

RD 938-10	RD 938	PR 66+200 - commune de Louin	fin 3 voies - commune de Luzay	3	100 m	Tissu Ouvert
-----------	--------	------------------------------	--------------------------------	---	-------	--------------

Commune de Thorigné

RD 948-22	RD 948	fin rocade de Celles sur Belle	fin 3 voies - commune de Thorigné	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-23	RD 948	fin 3 voies - commune de Thorigné	entrée "Belleau" panneau 70 km/h commune de Thorigné	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-24	RD 948	entrée "Belleau" panneau 70 km/h commune de Thorigné	entrée bourg de Mougon	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-mou	projet dév Mougon	fin 3 voies "les grandes Versennes" Thorigné	sortie Mougon - début 3 voies existantes	3	100 m	Tissu Ouvert

Commune de Viennay

RN 149-8	RN 149	sortie agglo carrefour Villefranche à Chatillon sur Thouet	croisement RD 327 à Amalloux	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-3	RD 938	sortie "la Boulaie" commune de Chatillon sur Thouet	entrée bourg Viennay	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-4	RD 938	entrée bourg Viennay	sortie bourg de Viennay	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 938-5	RD 938	sortie bourg de Viennay	entrée bourg Lageon panneau 70 km/h	3	100 m	Tissu Ouvert

Numéro du tronçon	Nom de l'infrastructure	Début du tronçon	Fin du tronçon	Catégorie de l'infrastructure	largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	type de tissu (rue en U ou tissu ouvert)
-------------------	-------------------------	------------------	----------------	-------------------------------	--	--

Commune de Villiers en Plaine

RD 744-4	RD 744	PR 58+845 - commune d'Ardin	entrée bourg de Chambertrand commune de Villiers en Plaine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 744-5	RD 744	entrée bourg de Chambertrand commune de Villiers en Plaine	sortie bourg de Chambertrand commune de Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 744-6	RD 744	sortie bourg de Chambertrand commune de Villiers en Plaine	entrée bourg Villiers en Plaine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 744-7	RD 744	entrée bourg Villiers en Plaine	bourg Villiers en Plaine panneau 50 km/h	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 744-8	RD 744	bourg Villiers en Plaine panneau 50 km/h	bourg Villiers en Plaine panneau 50 km/h	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 744-9	RD 744	bourg Villiers en Plaine panneau 50 km/h	sortie bourg de Villiers en Plaine	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 744-10	RD 744	sortie bourg de Villiers en Plaine	PR 66+295 commune de Villiers en Plaine	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 744-11	RD 744	PR 66+295 commune de Villiers en Plaine	PR 66+945 commune de St Rémy	3	100 m	Tissu Ouvert
A 83-2	A 83	limite Vendée PK 119+240 commune de St Pompain	raccordement A 10 - La Crèche	2	250 m	Tissu Ouvert

Commune de Vouillé

RN 11-17	RN 11	croisement RN 11 et CR Beaussais commune de La Crèche	croisement RN 11/échangeur CAMIF -Trévins commune de Chauray	2	250 m	Tissu Ouvert
RD 125-1	RD 125	Croisement de la RD 948 et de la RD125 commune de Vouillé	la station de pompage à la sortie du bourg de Vouillé	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 125-2	RD 125	la station de pompage à la sortie de Vouillé	lieudit "La Motte" fin limitation 70 km/h commune de Vouillé	4	30 m	Tissu Ouvert
RD 125-3	RD 125	lieudit "La Motte" fin limitation 70 km/h commune de Vouillé	rond point début zone commerciale de Chauray	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-27	RD 125	sortie bourg Mougon panneau 70 km/h	fin 3 voies - entrée Gascougnolles commune de Vouillé	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-28	RD 948	fin 3 voies - entrée Gascougnolles commune de Vouillé	sortie Gascougnolles commune de Vouillé	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-29	RD 948	sortie Gascougnolles commune de Vouillé	entrée bourg de Vouillé	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-30	RD 948	entrée bourg de Vouillé	sortie bourg de Vouillé	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-31	RD 948	sortie bourg de Vouillé	entrée ZA de Nlort	3	100 m	Tissu Ouvert
RD 948-vou	projet dév Vouillé	fin 3 voies - entrée Gascougnolles commune de Vouillé	sortie Vouillé- début 3 voies existantes	3	100 m	Tissu Ouvert
A 10-1	A 10	limite Vienne - commune de Pamproux	limite Charente-Maritime commune de Belleville	1	300 m	Tissu Ouvert

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche

Article 4 : Une cartographie représentant les infrastructures est jointe au présent arrêté préfectoral.

Article 5 : Pour la construction des bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 3 du présent arrêté, les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte sont ceux mentionnés à l'article 7 de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996.

Article 6 : Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 3 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les établissements d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 susvisé.

Pour les établissements de santé, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 susvisé.

Pour les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté interministériel du 25 avril 2003 susvisé.

Article 7 : Le présent arrêté fait l'objet d'une mention au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, ainsi que dans la Nouvelle République et le Courrier de l'Ouest.

Article 8 : Les communes intéressées par le présent arrêté sont : Adilly, Aiffres, Airvault, Les Alleuds, Amailloux, Amuré, Ardin, Avon, Azay le Brûlé, Beauvoir sur Niort, Belleville, Bessines, Brétignolles, Brion près Thouet, Celles sur Belle, Cerizay, Chail, Champdeniers Saint-Denis, La Chapelle-Bertrand, La Chapelle Pouilloux, Chatillon sur Thouet, Chauray, Chenay, Cherveux, Chey, Chiché, Cirières, Clussais la Pommeraie, Coulon, Coulonges sur l'Autize, La Crèche, Echiré, Epannes, Faye sur Ardin, La Ferrière en Parthenay, Fors, La Foye-Monjault, François, Fressines, Frontenay Rohan Rohan, Germond Rouvre, Glénay, Gourgé, Gournay Loizé, Granzay Gript, Lageon, Limalonges, Louin, Louzy, Luzay, Magné, Mairé l'Evescault, Maisonnay, Marigny, Mauléon, Mauzé sur le Mignon, Mazières en Gâtine, Missé, Montalembert, Mougon, Nanteuil, Nueil les Aubiers, Pamproux, La Peyratte, Le Pin, Pompaire, Pouffonds, Prahecq, Prin Deyrancon, Prissé La Charrière, Romans, Saint Christophe sur Roc, Saint Gelais, Saint Germier, Saint Jean de Thouars, Saint Léger de la Martinière, Saint Léger de Montbrun, Saint Martin les Melle, Saint Martin de Saint Maixent, Saint Martin de Sanzay, Saint Maxire, Saint Pardoux, Saint Pierre des Echaubrognes, Saint Pompain, Saint Rémy, Saint Symphorien, Saint Varent, Saint Vincent la Châtre, Sainte Eanne, Sainte Némaye, Sainte Ouenne, Sainte Radegonde des Pommiers, Sainte Verge, Sauzé-Vaussais, Sciecq, Sepvret, Soudan, Souvigné, Surin, Le Tallud, Tessonnière, Thorigné, Viennay, Villiers en Plaine, Vouillé.

Article 9 : Le présent arrêté doit être annexé par le Maire des communes visées à l'article 8 au plan local d'urbanisme.

Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 3 doivent être reportés par le Maire des communes visées à l'article 8 dans les documents graphiques du plan local d'urbanisme.

Article 10 : Les copies des arrêtés interministériels du 30 mai 1996 et du 25 avril 2003 sont annexées au présent arrêté.

Article 11 : Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie des communes visées à l'article 8 pendant un mois au minimum.

Article 12 : Le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres ainsi que les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions d'isolement acoustique de nature à le réduire, sont tenus à la disposition du public à la préfecture des Deux-Sèvres, aux sous-préfectures de Bressuire et de Parthenay, dans les mairies des communes précitées, à la Direction Départementale de l'Equipement des Deux-Sèvres (subdivisions de l'Equipement) ;

Article 13 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

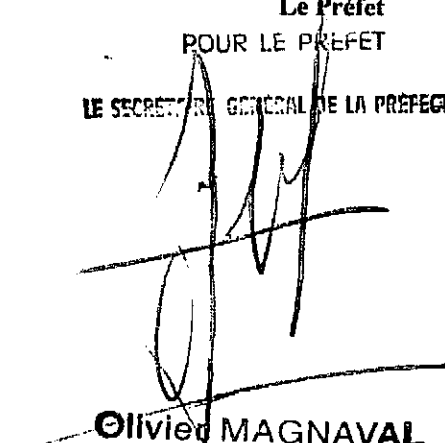
- Monsieur le Sous-Préfet de Parthenay ;
- Monsieur le Sous-Préfet de Bressuire ;
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées à l'article 8 ;
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement des Deux-Sèvres.

Article 14 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, Messieurs les Sous-Préfets de Bressuire et de Parthenay, Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées à l'article 8, et Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Niort le **13 OCT. 2003**

**Le Préfet
POUR LE PRÉFET**

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE


OLIVIER MAGNAVAL